



Législature 2016 - 2020

Procès-verbal n° 24

Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz

du lundi 14 décembre 2020 à 18h30

La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020	2
3.	Communications du président	2
4.	Budget 2021 et modification du coefficient fiscal.....	3
5.	Plan financier et des tâches 2022-2024	13
6.	Règlement des fonds communaux	17
7.	Renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031	20
8.	Renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières	25
9.	Octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier	28
10.	Modification du règlement de police	30
11.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'600'000 pour le réaménagement du tronçon Cernier – Fontainemelon	36
12.	Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement	41
13.	Réponse à la motion M19.005 « Un toit pour tous »	46
14.	Motions et propositions	50
15.	Résolutions, interpellations et questions.....	53
16.	Communications du Conseil communal.....	58



Mme Chloé Douard (Les Verts) (ci-après « la présidente ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. Appel

En raison de la situation sanitaire, la configuration des lieux a été aménagée de manière à respecter les directives de l'Office fédéral de la santé publique et des dispositions particulières ont été mises sur pied. Parmi elles, la feuille de présence a été remplie par le chancelier dans le but d'éviter des manipulations de matériel par plusieurs personnes. La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 36

Membres excusés : 2

Mme Valentine Pauli (Les Verts) est absente.

Deux personnes sont annoncées en retard.

Alain Collioud arrive à 18h44. André Vallat arrive à 18h52.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Communications du président

La présidente annonce la réception des courriers suivants :

- De M. Philippe Rémy Jean-Petit-Matile, *Swisscom Suisse SA – dossier SATAC n° 107658 – demande de permis de construire, sanction de minime importance*, du 16 octobre 2020 ;
- De M. Philippe Rémy Jean-Petit-Matile, complément au courrier *Swisscom Suisse SA – dossier SATAC n° 107658 – demande de permis de construire, sanction de minime importance*, du 23 octobre 2020.

La présidente souhaite la bienvenue à M. Pierre Weber (PLR) qui siège pour la première fois.

Elle annonce également les excuses reçues des membres suivants : Mme Verena Luder (UDC), et M. Filip Hon (PLR).



Pour cette dernière séance de la législature, elle tient à adresser quelques mots aux membres du Conseil général.

« Cette dernière législature aura été riche en rebondissements. Changement d'un conseiller communal, inondations en juin 2019 puis, cette année, l'épidémie qui est venue chambouler le calendrier nous a laissé la responsabilité de siéger six mois de plus. Durant cette période, nous avons traité près de 150 rapports divers, avec leurs plus de 200 annexes, divers règlements ont été adoptés ou adaptés et 20 motions ont été amenées sur le tapis. Comme quoi, du travail a été abattu.

Je vous remercie, vous, conseillères générales et conseillers généraux, pour l'engagement dont vous avez fait preuve durant cette législature. Je remercie aussi notre conseillère communale et nos conseillers communaux qui se sont, pour certains, déjà engagés durant deux législatures afin que notre Commune puisse fonctionner correctement.

Surtout, je tiens à remercier les membres de l'administration qui ont fait en sorte que ces séances se fassent au mieux en préparant la salle ou en rédigeant des heures de procès-verbaux. Et je remercie tout particulièrement tout le personnel communal qui s'occupe de mettre en place les décisions que nous prenons mais surtout, qui fait tourner cette Commune au quotidien en assurant un travail de qualité. Alors merci à tous. »

4. Budget 2021 et modification du coefficient fiscal

M. Francis Krähenbühl (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Déficit annoncé de CHF 2,1 millions malgré une augmentation de deux points du coefficient fiscal. Nous l'avons dit et répété, tant dans la CGF que dans ce Législatif, l'équilibre des finances communales passera, à terme, par une augmentation du coefficient fiscal. Ce sont en effet entre cinq et six points d'impôts qui manquent pour atteindre cet équilibre et pouvoir réaliser les investissements nécessaires.

Notre Commission avait proposé de procéder à un ajustement du coefficient par paliers, elle est satisfaite, dans sa majorité, que le Conseil communal suive cette voie. Aujourd'hui, notre coefficient de 66 points nous place en 4^{ème} position des communes les plus favorables; avec 68 points, nous serions en 8^{ème} position sur 31 selon l'état des coefficients fiscaux 2020.

Pour mémoire, la baisse fiscale sur les personnes physiques décidée l'année dernière au niveau cantonal représente quelque CHF 2,7 millions de baisse d'impôts pour les contribuables vaudruziens. Les deux points d'impôts demandés n'en représentent qu'un peu plus du tiers. Sans eux, notre capacité d'investissement diminue de CHF 1,2 million.

Je l'ai dit, la majorité de la CGF est d'accord avec l'augmentation de deux points proposée, mais à la condition que des économies soient faites sur différents postes. J'y reviendrai.



Ce budget ne tient pas compte des effets COVID, qui présentent un risque estimé à CHF 2 millions, mais qui seraient alors couverts par la réserve conjoncturelle.

Les prévisions 2020 sont plutôt bonnes, avec des rentrées fiscales sur les personnes physiques supérieures de CHF 300'000 au budget, tout comme celles sur les personnes morales, mais toujours sans tenir compte de l'effet COVID.

Quelques commentaires spécifiques :

L'impôt foncier introduit l'année dernière a un impact non seulement pour les propriétaires privés, mais aussi pour la Commune, propriétaire de nombreux immeubles à rendement, pour laquelle cela représente une augmentation de charge fiscale de CHF 100'000 environ.

Taxe déchets: comme vous le savez sans doute, le coût de traitement des déchets est aujourd'hui partiellement financé, à hauteur de 20%, par l'impôt. Ça ne devait plus être possible à partir de 2021 et le montant correspondant aurait dû être compensé par une augmentation de la taxe de base de CHF 65 à 95 par an. Or, les Autorités cantonales ont décidé de repousser l'introduction de ce principe. Ce report représente une charge de CHF 390'000 pour la Commune en 2021.

Même si la facture sociale n'augmente pas au budget, il faut relever que le subventionnement des primes d'assurance maladie représente plus de CHF 2,8 millions, soit cinq point d'impôts. On reproche parfois aux Autorités, ou à une partie d'entre elles, de ne rien faire pour aider les plus défavorisés, mais il va de soi que personne, dans ce Conseil, ne remet en question un tel soutien.

Concernant le personnel administratif, la CGF a longuement débattu du personnel, à qui le Conseil communal propose, au lieu d'une augmentation de salaire, d'accorder à tous un échelon supplémentaire, ce qui représente entre 1 et 2% d'amélioration individuelle. Rappelons qu'un échelon avait déjà été accordé au budget 2020.

Parallèlement, le Conseil communal demande une augmentation de 2,5 EPT aux travaux publics.

Dans sa majorité, la CGF considère que le personnel administratif mérite l'adaptation d'échelle proposée, qu'elle est une marque de reconnaissance de son travail, et va dans le sens d'un léger rééquilibrage par rapport à ce qui se pratique dans d'autres communes. On ne peut en effet exiger toujours plus de la part des employés et conserver une administration légère sans que cela se reflète un jour ou l'autre sur le salaire.

Par contre, la Commission unanime propose de limiter l'augmentation de personnel à 1,5 EPT au lieu de 2,5 au budget 2021, quitte à revenir sur ce poste si cela s'avère absolument nécessaire. Cela correspond à une économie de CHF 100'000.

Parmi les autres économies, la CGF suggère une réduction des dépenses dans le matériel d'exploitation de CHF 100'000, dans les prestations et services de CHF 100'000 et également CHF 100'000 en matière d'entretien.



Au total, ce sont CHF 400'000 d'économies que proposait la CGF, dont CHF 300'000 ont été pris en compte. Celles-ci serviront essentiellement à combler le surcoût de la non-introduction de la nouvelle taxe déchets qui, je le rappelle, nous prive de CHF 390'000.

Concernant les investissements, le Conseil communal le souligne dans son rapport, le besoin en investissements est très élevé et le restera pour les années à venir.

Le montant net d'investissements au patrimoine administratif, seul pris en compte dans le calcul de l'autofinancement, représente CHF 10 millions, dont à déduire CHF 3,75 millions de recettes prévues, soit un montant net de dépenses de CHF 6,25 millions. Refuser l'augmentation de deux points d'impôts signifierait une diminution de notre capacité d'investir de CHF 1,2 million pour respecter le taux d'autofinancement de 80%.

Parmi les investissements les plus importants, que trouve-t-on?

D'importantes modifications du bâtiment de Cernier Centre, qui abrite l'administration, et des rénovations d'immeubles indispensables.

En corollaire, une étude devrait être lancée pour un nouveau bâtiment administratif. La construction de ce dernier va naturellement dépendre de l'aboutissement du projet de vente du bâtiment actuel.

L'entretien et l'assainissement du réseau d'eau, pour un montant net de plus de CHF 2,2 millions en 2021. Une demande de crédit-cadre quadriennal fait d'ailleurs l'objet d'une autre demande ce soir.

La fin des travaux de la traversée de Chézard-Saint-Martin et le début de ceux de Fontainemelon.

Le coût d'entretien des routes augmente en raison du transfert de sept kilomètres de routes cantonales à la Commune, sans compensation de la part de l'Etat.

En conclusion, au vu des éléments qui précèdent, la CGF recommande à la majorité l'adoption du budget ainsi que l'augmentation de deux points du coefficient fiscal, sous réserve d'une diminution des dépenses, comme suggéré. »

M. André Soguel (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Notre groupe a étudié avec intérêt le budget 2021 qui nous a été soumis. Nous tenons à remercier le Conseil communal pour la qualité du rapport.

L'acte d'acceptation du budget d'une Commune est d'une grande importance et ce soir depuis la fusion certainement un des plus compliqués.

Déficit de plus de CHF 3 millions sans toucher à l'impôt. Le Conseil communal propose une adaptation du coefficient de deux points qui ramène le déficit à CHF 2,1 millions, ce qui permet de respecter le mécanisme du frein à l'endettement et de maintenir le volume des investissements nécessaire.



Au sujet de l'augmentation de deux points du coefficient fiscal nous avons eu un débat nourri. Nous sommes pour la grande majorité d'entre nous conscients que le taux d'imposition actuel est insuffisant. Cependant quelques questions se posent :

- *Le nombre de points proposés est-il judicieux ? Certainement insuffisant à plus long terme.*
- *Le timing, alors qu'il y a changement d'équipe dès le 01.01.2021.*
- *Faut-il impliquer la population ? Communiquer tout d'abord sur les enjeux ?*

Pour rappel, sur la totalité de l'impôt, le Canton pèse 134 points et la Commune 66 points.

L'augmentation communale de deux points est faible et c'est bien au niveau cantonal que le levier aurait le plus d'effet.

Malgré une situation qui ne nous satisfait pas pleinement, une majorité de notre groupe soutient l'adaptation du coefficient telle que proposée au budget.

Il s'agit aussi de relever que la taxe déchets ne sera pas modifiée à la hausse en 2021, un 20% des charges reste donc à l'impôt ce qui représente CHF 390'000, soit presque un point d'impôt.

En ce qui concerne l'octroi d'un échelon au personnel administratif en période de crise sanitaire avec dans le privé des salariés qui se trouvent au chômage technique, avec un revenu sérieusement amputé, la décision fait débat. Il est aussi à relever que dans cette même Commune le personnel enseignant quant à lui obtient automatiquement cette augmentation.

Nous sommes partagés et c'est bien l'abandon de l'augmentation d'un EPT qui nous incite à ne pas combattre cette augmentation de salaire d'un montant global de CHF 140'000.

Afin de bien affirmer la nécessité de trouver toutes les économies possibles et malgré notre conviction que le Conseil communal, les responsables des services et la Commission de gestion et finances nous proposent un budget avec peu de marge de manœuvre, nous souhaitons déposer un amendement afin de renoncer à la dépense de CHF 50'000 prévue pour la commémoration des 10 ans de la fusion.

Ce budget qui n'est pas équilibré et qui nous oblige à encore s'endetter nous inquiète.

En effet malgré l'augmentation du coefficient, nous allons augmenter notre dette de CHF 3,5 millions soit CHF 114 millions cumulés à fin 2021.

Par conséquent, nous serons particulièrement attentifs au bien-fondé de chaque demande de crédit avec comme ligne de conduite le retour sur investissement et la plus-value à l'ensemble de la population.

En conclusion, notre groupe acceptera dans sa majorité l'arrêté sur le budget 2021 amendé de notre proposition de renoncer à la dépense de la journée commémorative.

Nous tenons à remercier le Conseil communal ainsi que l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices qui ont œuvré à l'élaboration de cet important outil de travail. »



M. Micaël Haldenwang (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Sans surprise au vu de son intitulé, comprenant une modification du coefficient fiscal, notre groupe refusera ce rapport et le budget y relatif. L'augmentation d'un échelon pour le personnel communal en cette période Covid où une grande partie de la population ne sait pas de quoi sera fait son lendemain, si son emploi est garanti et à combien de pourcents, alors que les fonctionnaires eux n'ont pas de question à se poser, cherchez l'erreur.

L'agriculture, importante dans le Val-de-Ruz, voit déjà la taxe de drainage ainsi que le prix de l'eau pour le bétail augmenter. Tous les propriétaires fonciers qui ont investi dans la pierre pour s'assurer un meilleur revenu ont reçu ces jours le nouvel impôt foncier. Deux ans et demi après la votation du 10 juin 2018, après un refus par la population à 61,79% et en pleine période de crise sanitaire, on veut encore en demander plus aux habitants de Val-de-Ruz.

Bien sûr qu'un ou l'autre des points énumérés pris à part ne pose pas de problème. Mais quand on additionne le tout, ça ne passe pas. »

M. Romain Douard (Les Verts) transmet la position du groupe des Verts.

« Pour commencer, j'aimerais remercier au nom des Verts toutes celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce budget.

Et comme le temps est aux économies, je voulais en faire quelques-unes dans la rédaction de notre prise de position. Je suis donc allé puiser dans ce qui a déjà été écrit. Il y a deux ans, le rapport de la CGF disait : « S'endetter pour des investissements, si possible avec plus-value, cela est normal. Par contre pour s'acquitter des dépenses courantes ce n'est pas durable. ». Il y a une année, le rapport de la CGF mentionnait: « Il manque donc exactement cinq points d'impôt pour équilibrer les comptes 2020 » et se concluait par la phrase suivante : « Ne rien faire limitera encore davantage notre capacité d'investissement d'une part, et augmentera fortement l'endettement de la Commune d'autre part. »

Que peut-on dire de plus aujourd'hui ? Le rapport du Conseil communal est limpide, le plan financier aussi : les prochaines années ressembleront aux précédentes.

Que peut-on faire de plus ? Economiser ? Oui : nous pourrions cesser d'entretenir notre patrimoine, nous pouvons renoncer à soutenir les sociétés locales et sportives, nous pouvons fermer la piscine... Pour les Verts, et très certainement pour une grande majorité de notre Conseil, ces économies ne sont pas des options, et elles ne suffiraient sans doute même pas à éponger notre déficit. Souhaiterait-on économiser sur le personnel administratif ? Notre Commune est déjà frugale en la matière, et nos employé-e-s méritent des conditions salariales dignes et concurrentielles.

Durant ces dernières années, le Conseil communal a déjà proposé des économies, la CGF a passé le budget 2021 au crible et quelques morceaux ont encore pu être grappillés, mais hélas, les chiffres sont têtus.



Le budget qui nous est présenté ce soir est déficitaire, il le restera très certainement pour quelques années encore si nous ne faisons rien. Or, il est de notre devoir de veiller à la bonne gestion des biens de la commune et à leur conservation, ainsi qu'à la bonne marche des services publics. C'est en tout cas ce qui est écrit dans le règlement général que nous avons nous-mêmes entériné.

Nous nous devons donc d'agir, et c'est pourquoi les Verts accepteront la hausse du coefficient fiscal qui nous est proposée. Sous réserve de cette adaptation, nous accepterons aussi le budget 2021 qui nous est présenté. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt du rapport relatif au budget 2021 et à la modification du coefficient fiscal. Inutile de revenir sur le rapport exhaustif de la CGF. En revanche, permettez les quelques commentaires suivants :

Déficits chroniques, augmentation d'impôts, COVID, déprime, tristes perspectives... Et si on voyait les choses par l'autre bout de la lunette ? Et si on s'attardait un petit peu par exemple sur ce spécial Val-de-Ruz de Pays Neuchâtelois qui mentionne Val-de-Ruz comme modèle de fusion, les Chemins chouettes et autres pépites d'une écorégion. Et si nous prenions en considération les quelque 30 pépites qui se trouvent dans ce document, et si nous mettions un peu d'optimisme dans notre considération de la situation. Et si nous osions ?

1^{er} rappel : la fusion des communes de Val-de-Ruz il y a 8 ans a entraîné une baisse des impôts plus ou moins importante pour 80% de ses habitants. La récente réforme fiscale cantonale a eu la même conséquence, avec une perte de revenu de CHF 2,7 millions pour la Commune, soit en réalité l'équivalent d'environ 5 points d'impôts.

2^{ème} rappel : des économies ayant d'ores et déjà été réalisées, avec l'étude d'une 70^{aine} de mesures ces dernières années, partiellement prises d'ailleurs au grand dam de la population, ne reste que l'adaptation du coefficient fiscal. À ce propos, ne parlons pas d'augmentation, la récente baisse au niveau cantonal n'étant pas de loin pas compensée par la hausse communale envisagée. La fiscalité globale à Val-de-Ruz baisse, voilà la réalité ! Voilà ce qu'il faut communiquer !

Si l'on veut des prestations, il faut pouvoir les financer. Si l'on veut des pépites, il faut pouvoir les entretenir. Il s'agit entre autres d'offres à la population dans les domaines de l'éducation, la culture, le sport, les loisirs et les infrastructures. L'adaptation du coefficient fiscal proposée ne permet pas de folies, mais juste les investissements indispensables et le maintien des prestations minimales encore dispensées.

La Commune de Val-de-Ruz est gérée avec rigueur par des personnes compétentes et une administration performante. D'importantes économies ont d'ores et déjà été réalisées. La situation financière difficile d'aujourd'hui est due essentiellement à des décisions prises au niveau cantonal, ainsi qu'à des éléments sur lesquels le Conseil communal n'a pas prise tels que l'éducation et la facture sociale.



S'il est finalement assez facile de se convaincre de la nécessité de mesures impopulaires, leur mise en œuvre pose souvent problème. L'avenir le dira, mais espérons que la raison l'emportera !

Le groupe socialiste acceptera le budget 2021 et tient encore à remercier le Conseil communal, ainsi que l'ensemble de l'administration pour l'excellent travail fourni. »

M. Cédric Cuanillon (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Un budget 2021 déficitaire dans les limites du frein à l'endettement, voilà ce que le Conseil communal souhaite vous amener à valider pour l'année qui arrive tout soudain. Ainsi que vos propos le font clairement comprendre, le Conseil communal vous propose également une adaptation du coefficient fiscal afin de confirmer ce respect d'autofinancement. Juste de quoi boucler le budget 2021 rien de plus. »

L'analyse de ce budget par la Commission de gestion et des finances a nécessité des efforts financiers du Conseil communal pour sa finalisation, il a accepté, tel que cela vous a été dit, des demandes de cette commission, même si l'entretien du patrimoine risque de s'en trouver quelque peu détérioré. C'est ce juste équilibre qui a quelque peu donné des chiffres un peu instables dans les documents qui ont été remis à votre Conseil. Un amendement de l'arrêté de validation du budget 2021 vous sera proposé par le Conseil communal, sans que le résultat final en soit modifié. En fait, la nouvelle imposition foncière qui touche aussi la Commune pour son patrimoine financier (CHF 100'000) a été corrigée sous un compte du groupe 34 charges financières au lieu de 31 charges d'exploitation. Cette petite modification n'avait pas été prise en compte. De plus, une totalisation n'avait pas été corrigée après les adaptations discutées avec la CGF, l'empressement de votre serviteur en est tout simplement la cause. Promis, je ne vous le ferai plus.

Même si certains diront que ce n'est pas le bon moment de toucher à la fiscalité, ce n'est effectivement jamais le bon moment, le Conseil communal est convaincu de cette démarche, de cette obligation. C'est au contraire parfaitement le juste instant à ses yeux, l'augmentation résultante représente le tiers de la baisse accordée, par la législation cantonale, à Val-de-Ruz entre 2020 et 2021. Encore moins pour la baisse de la taxation globale de nos citoyens.

Il faut aussi revenir quelque peu en arrière de quelques années, à l'instant de la fusion. Il est utile de rappeler que Val-de-Ruz a adapté sa fiscalité à cet instant, en faisant bénéficier sa population de baisses fiscales importantes, allant jusqu'à plus de 20% pour certains habitants. Ne l'oublions pas ! La mouture cantonale de 2020 ne tenait bien évidemment pas compte de cet élément, une deuxième baisse fiscale est parfaitement intenable pour notre collectivité. Bien d'autres communes du canton démontrent des budgets rouge vif, même sans avoir amélioré leur coefficient depuis très longtemps. Val-de-Ruz a clairement été exemplaire.

Quelque CHF 8 millions, c'est la valeur globale calculée de la baisse accordée par le Canton pour les citoyens et entreprises de Val-de-Ruz. CHF 2,7 millions sont à charge de la Commune. CHF 1 million c'est la compensation que demande le Conseil communal, soit environ 1/3 de la baisse accordée sur la part communale, mais environ 12% de la baisse fiscale globale (canton/commune) dont les citoyens ont bénéficié.



Partant du principe que la hausse représente moins de CHF 100/an pour un contribuable moyen de Val-de-Ruz, le Conseil communal considère qu'il ne s'agit que de la part congrue des gains fiscaux cumulés entre 2013 et 2020. C'est du moins l'effort que sollicite le Conseil communal afin de pouvoir maintenir en 2021 les prestations aux citoyens, mais également de poursuivre l'entretien déjà trop faible de son patrimoine et d'éviter un endettement supplémentaire de même hauteur.

De plus, les effets COVID auront aussi des répercussions sur les finances communales, compensés bien heureusement par des prélèvements supplémentaires à la réserve conjoncturelle. Un endettement en hausse péjore l'avenir de la Commune, il est clairement le temps d'adapter quelque peu la stabilité financière.

Par ailleurs et pour votre information, le Conseil communal peut être confiant que les comptes 2020 respecteront l'enveloppe budgétaire, ils seront même en amélioration, quoique toujours déficitaires, en raison de correctifs fiscaux 2019 qui ne concernent de fait pas 2020 et qui ne se reproduiront pas, cela est à peu près certain !

Eviter de s'endetter par trop, maintenir notre patrimoine, sécuriser l'avenir, maintenir les prestations actuelles déjà peu développées, voilà ce à quoi l'augmentation du coefficient peut participer. Voilà également ce que son refus mettra en péril.

Pour les propos des Commissions, je rajouterai juste deux petits éléments complémentaires au rapport de la Commission de gestion et des finances en indiquant que les EPT des travaux publics vous ont aussi été proposés en décembre 2019 au niveau du Conseil général et ce n'est que cette répercussion-là. Ce ne sont pas des collaborateurs supplémentaires. Et que la compensation des routes kilométriques que nous avons reçues généreusement en retour de l'état fait quand même l'objet d'une compensation financière de CHF 200'000 qui ne couvre bien évidemment pas la totalité des routes, des trottoirs et pistes cyclables qui nous ont été ajoutées ces derniers temps. »

M. Pascal Truong (PLR) tient à informer de sa prise de position personnelle.

« A titre personnel, je refuserai l'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal 2021. Le Conseil communal est d'avis que le moment est bon, je ne suis pas de cet avis.

L'est-il jamais, sur ce point, je rejoins mon préopinant. En effet, lors de l'audition des candidats au Conseil communal pour la prochaine législature, et non seulement parmi ceux du PLR, il a été souligné les éventuelles synergies à explorer entre dicastères. Je ne doute pas des compétences du nouveau Conseil communal, de sa capacité à nous amener des propositions innovantes. Laissons-lui le temps de se mettre aux affaires, d'étudier le ménage communal et de décider ensuite, je ne l'espère pas, une hausse du coefficient fiscal. L'accepter aujourd'hui, c'est priver le nouveau Conseil communal. »

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) fait part également de son opinion personnelle.

« J'abonde au propos de mon préopinant, M. le conseiller communal qui mentionne que ce n'est jamais le bon moment pour augmenter les impôts. Je suis tout à fait d'accord sur ce point. J'abonde aussi aux propos de M. Pascal Truong. J'aimerais aussi dire que je refuserai ce budget pour les



raisons suivantes : je suis très gênée d'accepter une augmentation de deux points d'impôts et d'octroyer en même temps un échelon à nos employés communaux, bien que je reconnaisse leur travail et je les en remercie. Seulement, il me semble que la situation est particulière, dû à la situation de la Covid et quand il y a des citoyens de notre commune qui ne peuvent plus exercer leur activité depuis quelques mois et d'autres qui n'ont que 80% de leur salaire, cette situation me gêne profondément et, pour cette raison, je refuserai le budget même que la situation est précaire financièrement dans notre Commune. Je trouve aussi que c'est aux nouvelles Autorités d'examiner la situation plus en profondeur et de voir si vraiment deux points pourraient ramener la Commune à des finances correctes pour quelques temps parce que je pense qu'on ne peut pas revenir toutes les années sur des augmentations d'impôts. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Amendement du groupe PLR :

Chapitre: Administration générale

0120 Exécutif

31051 Frais de réception:

Diminution de CHF 50'000 soit la somme prévue pour le jubilé de la fusion. Nous estimons qu'une telle manifestation est inopportune en parallèle à une demande d'augmentation de l'imposition. Nous n'avons jusqu'alors pas fêté la fusion. Pourquoi commencer en 2021?

M. François Cuhe (CC) informe de la position du Conseil communal.

« Le Conseil communal se devait de prévoir une cérémonie à l'occasion des dix ans du vote sur la fusion des communes de Val-de-Ruz au budget 2021. En effet, à l'instar de ce qu'avait fait le Val-de-Travers, le Conseil communal estime qu'un tel événement fédère et renforce l'esprit d'appartenance à une collectivité publique. D'ailleurs, une telle manifestation s'inscrivait parfaitement dans l'esprit du volet sociétal de la convention de fusion. Et si le Conseil général estime qu'une telle fête ne doit pas se dérouler, le Conseil communal le laisse juger. Le Conseil communal propose, le Conseil général dispose. »

M. Romain Douard (Les Verts) ajoute quelques précisions au débat.

« Cette fête, on peut le dire, est aussi inutile que le 150^e anniversaire de la Confédération, voire même que le 1^{er} août. Aujourd'hui, associations, les sociétés locales, les collectivités ont à cœur de fêter les anniversaires. Fêter les dix ans de la Commune, c'est aussi une manière de montrer que cette Commune s'est construite, a amené des éléments positifs et, pour n'en relever qu'un seul, n'oublions pas qu'avant la fusion, les coefficients fiscaux des communes étaient largement supérieurs à ce que nous connaissons aujourd'hui. »

Vote de l'amendement du groupe PLR : accepté par 22 voix contre 15.

M. Francis Krähenbühl (PLR) tient à relever le fait que s'il n'y a pas de question sur le budget qui présente un déficit de CHF 2 millions, ce n'est pas par manque d'intérêt de la part des Autorités



mais c'est la conséquence d'une excellente préparation faite par le Conseil communal et les services communaux. Les réponses à toutes les questions se trouvent dans les explications qui accompagnent chaque poste du budget et les réponses, si elles ne sont pas suffisantes, sont complétées dans les séances de groupe par les conseillers communaux présents. Il remercie toutes les personnes impliquées qui font que la discussion de détail de ce budget de quelque 200 pages se passe rapidement.

M. Roby Tschopp (CC) tient à rappeler quelques éléments en lien avec l'échelon supplémentaire au personnel communal.

« Vous êtes le Législatif de votre Commune et quelque part, le personnel communal, ce sont vos employés. Que vous soyez d'accord ou non avec l'augmentation fiscale et avec le budget, je peux l'entendre mais je souhaite quand même que vous entendiez le message. »

Notre personnel n'a pas eu des augmentations annuelles comme cela se fait dans les autres collectivités publiques. C'est vrai que beaucoup de gens dans notre Commune, ailleurs, en Suisse et dans le monde, ont des difficultés économiques avec la crise sanitaire. Ce n'est pas le cas de tout le monde. Il y a aussi des secteurs d'activités qui vont très bien grâce peut-être même à la crise sanitaire et au Covid et, peut-être, la solidarité, ce n'est pas de couper les ailes à tout le monde, c'est de laisser ceux qui vont bien consommer et maintenir notre économie en circulation. Donc le réflexe de dire « ça va mal et on coupe partout », ce n'est pas forcément le bon.

Cette année avec la crise et l'année passée avec les inondations, notre personnel a fait des interventions particulières. Beaucoup de personnes ont dû travailler le samedi, parfois le dimanche, pour mettre à jour des directives qui arrivent quasiment chaque semaine pour ce qui est du Covid, pour transmettre l'information à la population, pour prendre des mesures dans nos salles communales. Cela fait depuis maintenant une demi-année que nous ne siégeons pas dans la salle habituelle. Cela demande du travail et de l'organisation supplémentaires. Alors j'entends bien que l'on a envie d'économiser, que l'on demande un effort à la population et que l'on se dit pourquoi notre personnel on doit bien le traiter ?

Mais j'aimerais vraiment que si vous amenez un message auprès de nos concitoyens et nos concitoyennes, ce soit que le personnel de la Commune de Val-de-Ruz n'est pas mieux traité que le personnel des autres communes et des autres collectivités publiques. Je pense qu'il n'est pas mieux traité non plus que les administrations privées comme les assurances, les banques et beaucoup d'établissements. Je pense que l'échelon que nous leur attribuons cette année, nous l'avons fait après mûre réflexion au Conseil communal. Ça se place dans une dynamique de plusieurs années où l'on a refusé des échelons certaines années parce que les efforts étaient demandés au niveau financier. 2019 et 2020 sont pour Val-de-Ruz des années de crise pendant lesquelles nous avons demandé des prestations exceptionnelles – entendez qui sont des exceptions – et un engagement de tous les instants à notre personnel. Et c'est la raison pour laquelle je n'ai pas de scrupules à vous proposer l'échelon avec la situation financière que nous avons et j'aimerais vraiment que vous entendiez aussi ce message. »



Vote de l'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal pour 2021 : l'arrêté relatif à la fixation du coefficient fiscal pour 2021 est accepté par 29 voix contre 8.

Amendement du Conseil communal (tenant compte de l'amendement du groupe PLR) :

Article 1 : Est approuvé le budget de l'exercice 2021, qui comprend :

1) le budget du compte de résultats qui se présente comme suit :

Charges d'exploitation	CHF 89'164'538.00	89'014'538.00
Revenus d'exploitation	<u>CHF 82'877'825.00</u>	
Résultats provenant des activités d'exploitation (1)	CHF 6'286'713.00	6'136'713.00
Charges financières	CHF 2'565'040.00	2'665'040.00
Revenus financiers	<u>CHF - 4'839'886.00</u>	
Résultats provenant des financements (2)	CHF -2'274'846.00	-2'174'846.00
Résultat opérationnel (1 +2)	CHF 3'971'867.00	3'961'867.00
Charges extraordinaires	CHF 0.00	
Revenus extraordinaires	<u>CHF - 1'897'765.00</u>	
Résultat extraordinaire (3)	CHF - 1'897'765.00	
Résultat total, compte de résultats (1 +2 +3)	CHF 2'114'102.00	2'064'102.00

M. Cédric Cuanillon (CC) précise la nature de cet amendement qui repose simplement sur le transfert de CHF 100'000 des charges d'exploitation aux charges financières et de la modification apportée au résultat (- CHF 50'000) à la suite de l'amendement du groupe PLR.

Vote de l'amendement du Conseil communal : accepté par 33 voix et 4 abstentions.

Vote de l'arrêté amendé relatif à l'approbation du budget 2021 : l'arrêté amendé relatif à l'approbation du budget est accepté par 30 voix contre 7.

5. Plan financier et des tâches 2022-2024

M. André Soguel (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

« Au cours de la séance du 25 novembre 2020, la CGF s'est penchée sur le rapport qui nous est soumis.

Ce plan financier se base uniquement sur les éléments connus à ce jour et tient compte des choix que nous avons validés durant cette législature. Nous avons relevé pour vous les points suivants :

- *Prise en compte de l'augmentation de deux points du coefficient fiscal (CHF 1'000'000) ;*



- *Il est tenu compte du montant compensatoire temporaire de la péréquation verticale, il est souhaitable que celle-ci devienne pérenne ;*
- *Nous relevons au niveau des charges de personnel la prise en compte d'un échelon supplémentaire en 2023 (CHF 150'000) ;*
- *La suppression par l'impôt du 20% des coûts des déchets ménagers. Conséquence : augmentation des recettes fiscales pour la Commune et, à ce jour, augmentation de la taxe de CHF 30 par personne ;*
- *Ne tient pas compte d'une réintégration à l'association gérant le Bibliobus comme préconisé par notre Autorité ;*

Un vote favorable signifierait un déficit aggravé de CHF 100'000. Le besoin en investissements est très conséquent. Le catalogue 2022-2024 montre un montant de CHF 41,5 millions net. Actuellement, on peut estimer à quelque CHF 6 millions notre capacité annuelle, il s'agira d'effectuer les bons choix.

Nos besoins en financements externes augmentent, chaque investissement consenti augmente la dette. Pour l'instant les taux d'intérêts sont favorables. Cependant, une augmentation même faible de ceux-ci provoquera une charge supplémentaire à ne pas négliger. A ce jour, 1 point pourcent équivaut à une augmentation des charges d'environ CHF 1,2 million.

A la lecture de ce plan financier, c'est bien un déficit moyen annuel de CHF 2 millions auquel nous sommes confrontés, malgré l'augmentation de deux points du coefficient fiscal que nous soutenons comme proposé au budget 2021.

En conclusion, il sera certainement compliqué de trouver d'autres économies à réaliser. Cependant, nous allons tout de même y travailler et en particulier soutenir les investissements du patrimoine financier qui jouent un rôle essentiel pour trouver l'équilibre de nos comptes. Une nouvelle équipe est aux commandes, un nouveau plan de législature et certainement une vision stratégique à communiquer.

Notre Commission se fera un plaisir de collaborer avec le Conseil communal, aux futures prises de décisions nécessaires à la bonne gestion de notre Commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, à prendre en considération ce rapport d'information. »

Il profite ensuite, à l'occasion de sa dernière intervention de remercier le Conseil communal et Cédric Cuanillon pour l'excellente collaboration, ainsi que ses collègues.

M. Micaël Haldenwang (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Le PFT sera refusé par notre groupe car il comporte la hausse du coefficient fiscal et par deux fois un échelon pour le personnel communal.



Un PFT qui comprend une augmentation d'impôts sitôt après le refus en votation populaire, après l'introduction d'un impôt foncier qui fait déjà grincer, en même temps que l'octroi d'un échelon au personnel communal par deux fois en quatre ans, en pleine crise Covid alors qu'une partie de la population est privée du droit de travailler, tout en organisant une fête de l'inondation, nous ne comprenons pas. »

M. Thierry Beausire (PLR) transmet le rapport du groupe PLR.

« Comme vous avez pu le constater et comme mentionné par la Commission de gestion et des finances, la vision d'avenir que nous donne le plan financier et des tâches 2022-2024 est celle d'une relative stabilité par rapport au budget 2021.

Il est important de préciser encore une fois que le PFT n'est pas un plan de législature, mais est une vision financière dépendante des éléments connus et acquis à ce jour. Il est évident que le plan de législature en cours de préparation actuellement par nos futurs Autorités exécutives aura une importante influence sur les extrapolations indiquées dans le présent rapport.

Le plan financier et des tâches incluant de nombreux éléments du budget 2021, nous retrouvons un résultat déficitaire moyen de CHF 2 millions pour les années 2022-2024. La situation financière pour les années à venir est donc préoccupante, malgré la hausse de deux points d'impôt prise en compte.

En plus des éléments mentionnés par la Commission de gestion et des finances, les points suivants ont été relevés et discutés lors de notre séance de préparation :

- *Premièrement, un point positif, il s'agit de la baisse des amortissements figurant dans le compte d'exploitation dû essentiellement à la STEP principale ;*
- *Deuxièmement et finalement, l'augmentation des recettes fiscales figurant dans les chiffres présentés se base sur une estimation de l'augmentation de 1% de la population de la commune.*

Au vu des éléments mentionnés ci-dessus, et malgré la réalité financière préoccupante décrite dans le rapport, le groupe PLR recommande la prise en considération de ce plan financier et des tâches à l'unanimité des membres présents. »

M. Romain Douard (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Beaucoup de choses viennent d'être dites sur l'état des finances de notre Commune. C'est donc sans surprise que l'on constate que le plan des tâches pour les prochaines années est peu ambitieux et que de nombreux investissements envisagés aujourd'hui ne pourront tout simplement pas être réalisés.

Ce plan financier est aussi celui d'une législature qui s'achève. Entre crise sanitaire, difficultés financières, évolution sociale et environnementale, le travail des nouvelles Autorités s'annonce difficile.



Ces nouvelles Autorités commenceront leur travail dans trois semaines. Sauront-elles nous surprendre ? Nous l'espérons !

Comme mentionné par ses auteurs, ce plan financier n'a pas d'ambition stratégique, mais a pour objectif de fournir une base de travail aux nouvelles Autorités.

Partant de ces considérations, notre groupe prendra acte de ce rapport, tout en insistant sur la nécessité de ne pas laisser à nos successeurs une ardoise démesurée. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) communique la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de ce rapport « PFT 2022-2024 ». Celui-ci suscite les quelques remarques et commentaires suivants :

Le PFT s'appuie sur les mêmes bases que le budget 2021, sans propositions ni perspectives particulièrement réjouissantes, bien au contraire.

Source d'inquiétude, l'aggravation de l'endettement à hauteur de CHF 6 à 8 millions par an, soit quelque CHF 30 millions sur quatre ans. Si rien n'est entrepris, la dette augmentera ainsi de 30% pour passer à près de CHF 150 millions, soit plus de CHF 8'500 par habitant. Cela est-il tolérable et jusqu'où ? Si on réfléchit au taux d'endettement et si on imagine que le taux monte d'1%, c'est une augmentation de CHF 1,5 million de frais d'intérêts par an, soit trois points d'impôts. La dette est à un niveau important et il faut essayer de limiter cela, c'est une évidence.

Pour le reste, il est juste de ne pas jouer les Nostradamus, les inconnues étant les seules certitudes. À noter cependant le fait que la compensation géo topographique pourrait améliorer quelque peu notre situation, ce qui ne permettra cependant pas d'éviter une nouvelle adaptation du coefficient fiscal à court terme. Une nouvelle et en plus de l'augmentation qu'on envisage, sinon ce ne sera pas CHF 150 millions mais CHF 180 ou 200 millions, plutôt que les CHF 150 millions avec les deux points d'adaptation.

Ceci nonobstant, il convient de se poser la question quant à savoir quel Val-de-Ruz nous voulons : un Val-de-Ruz moribond et sans couleur ou un Val-de-Ruz dynamique et attractif ? Dans le 2^{ème} cas de figure, il faut se donner les moyens de nos ambitions afin de soutenir, entre autres, les sociétés locales, l'accueil de la petite enfance, les activités scolaires (camps de ski, activités culturelles, etc.), l'offre en transports publics ou la piscine d'Engollon.

À défaut, nous nous enfoncerons dans les dettes, avec en corollaire la diminution inéluctable des prestations et le mécontentement général de nos concitoyens, sans parler de l'héritage laissé à nos enfants qui eux, n'auront pas le loisir de répudier cette succession désastreuse ! Et il est souhaité que les citoyens le comprennent aussi.

Sur ce, et dans l'espoir que notre Autorité, avec l'Exécutif, empoigne le problème avec le courage et la fermeté nécessaire, le groupe socialiste tient encore à remercier le Conseil communal et le service financier pour sa transparence et la qualité du travail fourni. »



Vote de prise en considération : le rapport est pris en considération par 33 voix contre 4.

6. Règlement des fonds communaux

M. Alain Collioud (Les Verts) donne lecture du rapport de la Commission des règlements.

« Lors de sa séance du 19 novembre, la Commission des règlements a étudié ce nouveau règlement communal concernant la description des fonds communaux non soumis au droit supérieur ou à d'autres règlements spécifiques.

Il s'agit pour l'instant du fonds pour l'approvisionnement en eau et du fonds pour l'épuration des eaux. D'autres fonds pourront à terme être aussi recensés et décrits dans ce règlement. Votre assemblée aura alors à se prononcer sur des adjonctions à ce règlement.

Le Conseil communal nous a proposé un règlement dont la rédaction est basée sur le règlement-type proposé par le service des communes. Peu de modifications ont donc été nécessaires et proposées par notre Commission.

Nous avons toutefois suggéré de compléter les dispositions transitoires en précisant le dispositif de dissolution des réserves actuelles dans ces domaines. »

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) communique la position de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 18 novembre dernier et relève les points suivants :

S'agissant d'un règlement touchant aux finances, la CGF s'est penchée sur cet aspect-là exclusivement.

Fonds, réserves, financements spéciaux, le bilan communal dispose d'un florilège financier peu transparent, ce qui nécessite une clarification. Ceci d'autant plus que la révision partielle de la LFinEC prévoit la suppression des préfinancements, les fonds étant jusqu'à présent considérés comme tels.

Depuis 2019, les écritures bilan-bilan ne sont plus possibles, ce qui implique une transition par le compte d'exploitation (charges-produits). La création formelle d'un fonds permet de simplifier les processus comptables.

Ce règlement n'a pas d'incidences financières directes. En revanche, les modalités d'attribution et de prélèvement aux fonds communaux se verront clarifiées. Il prévoit également une planification des investissements sur 15 ans.

Reste la question des flux financiers. L'alimentation passe par un prélèvement au compte de financement spécial, ceci pour l'excédent dépassant un socle minimum de 10% des charges brutes du chapitre concerné, ainsi que par des taxes uniques spécifiques. Le prélèvement quant à lui se limite à 50% maximum de l'investissement consenti, le taux étant de la compétence du Conseil



communal, mais étant mentionné dans la demande de crédit. Les taux indiqués sont susceptibles d'être adaptés, mais il est difficile de se faire une idée précise des conséquences réelles de ces changements de pratique comptable et il faut l'appliquer avant de pouvoir l'évaluer et l'adapter au besoin.

Bref, la proposition du Conseil communal consiste essentiellement en un aménagement des processus financiers rendu nécessaire par la révision de la législation cantonale et soutenu par le groupe de travail MCH2 des communes neuchâteloises appuyé par le service des communes qui a préparé des règlements-types. Cela apportera également davantage de clarté en matière de gestion, en particulier avec une planification des investissements à long terme.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté le présent rapport à l'unanimité des membres présents et vous recommande de faire de même. »

M. Marcel Carrard (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt du rapport qui présente le projet de règlement des fonds communaux.

Le Conseil communal a travaillé sur des règlements-types proposés par le service des communes et les a adaptés à nos besoins afin de répondre aux exigences imposées par le Canton.

Le Conseil communal propose la première étape de ce règlement sur les fonds communaux en lien avec le service des eaux, soit la création et la réglementation des nouveaux fonds de l'eau potable et du fonds des eaux usées.

Ces deux fonds seront alimentés pour une part par la réserve des taxes uniques "eau potable et défense incendie" et par la réserve "Taxes uniques assainissement".

Ces taxes sont demandées lors des raccordements au réseau d'eau potable et au réseau d'eau usée en cas de nouvelles ou d'agrandissement de constructions.

L'autre partie sera faite par les comptes financements spéciaux, comptes qui servent à équilibrer des comptes autofinancés.

Cependant, le prélèvement au compte de financements spéciaux sera limité à l'excédent dépassant le socle minimum de 10% des charges brutes.

En finalité ces deux nouveaux fonds permettront exclusivement, le financement partiel des investissements dans le domaine de la gestion et des infrastructures des réseaux de l'eau potable et de l'eau usée.

Le groupe PLR acceptera à l'unanimité le rapport et le règlement qui l'accompagne. »

Mme Isabelle Romerio (PS) donne lecture du rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de cette proposition de création d'un nouveau règlement régissant les fonds communaux. Le rapport, très technique, nous explique qu'à



la suite de la mise à jour de la LFinEC et de la dissolution de son article relatif au préfinancement, les communes ont l'obligation d'établir des nouveaux règlements d'attribution et de prélèvements des fonds.

Pour des raisons pratiques, la Commune fait le choix d'un règlement unique pour l'ensemble de ses fonds, ce que salue le PS. Le règlement qui nous est proposé traite de l'approvisionnement et de l'épuration des eaux et sera complété au fur et à mesure des nouveaux fonds.

Le PS acceptera ce règlement ainsi que l'arrêté qui lui est assorti à l'unanimité. »

M. Yves Tanner (UDC) transmet le rapport du groupe UDC.

« Etant donné que le Canton a la volonté de supprimer les fonds inscrits au bilan sans référence, la Commune se doit donc de prévoir une rédaction des règlements communaux pour ces fonds. Ce qui se fera donc par étapes. A moins que certains de ces fonds ne soient gérés par le droit supérieur ou d'autres bases légales.

Les premiers fonds à avoir leur règlement-type seront le fonds sur l'eau potable et celui sur l'assainissement dont la Commune pourra prélever à l'avenir un maximum de 50% du coût net d'un objet d'investissement.

Ce règlement facilitera très probablement la gestion des fonds en question. Le groupe UDC soutiendra donc dans son ensemble le projet de règlement des fonds communaux ainsi que le rapport qui l'accompagne. »

M. Alain Collioud (Les Verts) communique la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts a pris connaissance de ce nouveau règlement qui, finalement, reprend des éléments de différents règlements et ne propose rien de bien nouveau.

Il remercie le Conseil communal de rechercher à simplifier notre réglementation en regroupant les règlements des fonds en un seul. »

M. Cédric Cuanillon (CC) communique le rapport du Conseil communal.

« La technicité de ce dossier rend difficile un débat de fond (sans s). Il est important de comprendre que ce dossier a deux buts principaux, le premier étant simplement de formaliser par votre Autorité ce qui est déjà en application dans la pratique : la méthode de comptabilisation des différentes taxes d'équipement au travers du compte d'exploitation. Le second interviendra dans un second temps, soit la séparation du résultat cumulé des exercices précédents du domaine (approvisionnement et assainissement des eaux dans cette étape) entre un socle minimum de bénéfice reporté et un usage du solde aux fins de financement des investissements, tout cela sans mélange des domaines bien entendu. Il est nécessaire pour ce second temps que le plan général d'alimentation (PGA) et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) soient définitivement validés par l'Etat. Cette méthodologie devra ensuite être éprouvée et adaptée, cas échéant, afin de maintenir un équilibre entre les investissements et le prix du consommable.



Fait important : la traçabilité sera toujours fournie bien évidemment. Les montants à usage des investissements feront toujours partie des demandes de crédit. Ainsi, même si la compétence du Conseil communal reste en la matière, votre Autorité aura tout l'occasion d'y réagir et de suivre ou pas la vision de l'Exécutif.

Basé sur un règlement-type du SCOM, qui crée un règlement par type de taxe, le Conseil communal prône un règlement global, pour l'instant uniquement pour l'eau, qui ajoutera des chapitres au fur et à mesure de l'évolution de la législation. Les routes seront bien évidemment très certainement le prochain volet qui vous sera soumis. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Amendements du Conseil communal

Art. 2.3., alinéa 2 :

Le prélèvement au fonds s'effectue dans le compte d'exploitation par un compte 45110. La recette au crédit de l'investissement a comme contrepartie un compte ~~33020~~ 38790, ce qui neutralise le compte de résultats.

Art. 3.3., alinéa 2 :

Le prélèvement au fonds s'effectue dans le compte d'exploitation par un compte 45110. La « recette » au crédit de l'investissement a comme contrepartie un compte ~~33020~~ 38790, ce qui neutralise le compte de résultats.

M. Cédric Cuanillon (CC) précise que cette modification provient du fait que le règlement-type du service des communes a été pris pour rédiger ce règlement. Entretemps, le contrôle cantonal des finances a estimé que ces prélèvements étaient de l'« extraordinaire ». Cette modification de compte résulte donc d'une obligation de l'Etat.

Votes des amendements du Conseil communal : acceptés tacitement.

Vote du règlement des fonds communaux : accepté à l'unanimité.

7. Renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 18 novembre 2020, la CGF s'est penchée sur le contrat liant la Commune pour la période 2022 à 2031 au Parc naturel régional Chasseral.

L'Association Parc Chasseral voit le jour fin 2001 et la première Charte est signée en 2012 par 29 communes avant les fusions après l'obtention du label fédéral pour une durée de dix ans.



Le rapport qui nous est soumis a pour but le renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral afin de valider la nouvelle Charte pour la période 2022 à 2031 et permettre ainsi un nouveau financement par la Confédération pour les dix prochaines années.

Tous les quatre à cinq ans, une convention-programme décrivant des projets précis est établie et soumise à la Confédération après avoir été acceptée par le Canton. Un Parc naturel régional a pour but de conserver et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les activités économiques axées sur le développement durable et d'encourager la commercialisation des biens et des services qu'elle produit. Les communes participent à raison de CHF 4 par habitant et par an. Les charges se répartissent entre la Confédération (51%) et les Cantons de Berne et de Neuchâtel (27%), le solde de 22% est couvert par les communes (6%), les membres et par des fonds privés.

Bien que le montant de CHF 4 par habitant et par an sera maintenu, la participation de la Commune de Val-de-Ruz sera plus élevée à partir de 2022 pour les dix prochaines années. Jusqu'en 2021, seuls les territoires des anciennes communes ayant signé la première Charte, soit Cernier, Chézard-Saint-Martin, Dombresson, Le Pâquier et Villiers sont pris en compte pour le paiement de la redevance. Dès 2022, en application de l'article 19 de l'ordonnance sur les Parcs d'importance nationale, qui interdit le fractionnement de territoires, c'est l'ensemble des localités du Val-de-Ruz qui servira de base de calcul. L'augmentation est de l'ordre de CHF 40'000, soit une charge annuelle estimée à CHF 68'000.

Néanmoins, il faut rappeler le retour sur investissement. CHF 1 versé par les communes et les membres est égal à CHF 11 pour la région. Les fonds proviennent autant de partenaires privés (fondations, Loterie Romande), que des institutions publiques. Par exemple, le coût de la réfection des murs en pierres sèches n'a été que de 10% à la charge de la Commune. Le solde du financement a été réuni par le Parc.

Durant cette décennie, nos Autorités ont sollicité le Parc à de nombreuses reprises et soulignent la bonne collaboration et les retombées positives pour notre région.

D'autre part, il faut relever que deux membres du Conseil communal siègent au comité.

Convaincue du bienfondé du renouvellement du contrat de Parc, la CGF, à l'unanimité des membres présents, propose d'accepter l'arrêté qui nous est soumis. »

Mme Claudine Geiser (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le Parc naturel régional Chasseral est un Parc d'importance nationale. Il est actif depuis près de 20 ans et est reconnu par la Confédération depuis 2012.

A la différence du Parc national dans les Grisons, dont la mission est entièrement dévolue à la protection stricte de la nature sans intervention humaine, un Parc naturel régional a pour but de protéger et de mettre en valeur la qualité de la nature et du paysage, de renforcer les principes du développement durable dans les activités économiques et humaines sur son territoire. Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants.



La poursuite de l'activité du Parc Chasseral est conditionnée par l'élaboration d'une nouvelle Charte pour les dix prochaines années, soit 2022-2031. Ce contrat lie formellement les communes membres avec le Parc. La Charte, une fois acceptée, permet à l'Office fédéral de l'environnement de décider de l'attribution du label Parc naturel régional.

Notre Commune est membre de l'Association Parc régional Chasseral. Le coût de l'adhésion est de CHF 4 par habitant et par an. Ce montant restera inchangé. En revanche, le renouvellement de l'adhésion implique que l'entier de la Commune fasse partie du Parc. Jusqu'à présent, seuls les territoires des anciennes communes ayant signé la première Charte étaient pris en considération.

La part des communes au budget du Parc s'élève à 6%, le reste étant financé par la Confédération, les Cantons de Berne et Neuchâtel, les membres et les fonds privés. Le Canton de Neuchâtel a déjà obtenu l'aval du Grand Conseil pour sa part financière.

De nombreux projets n'auraient pas pu être réalisés sans le partenariat qui lie la Commune au Parc. Un exemple emblématique, dont on a beaucoup entendu parler, la restauration des murs en pierres sèches sur les hauteurs du Val-de-Ruz. De nombreuses informations ont été portées à la connaissance de la population à travers les différents médias et sur internet concernant les actions concrètes menées par le Parc en partenariat avec la Commune.

Notre groupe s'est penché sur les différents éléments mis à disposition par l'administration et acceptera le renouvellement du contrat liant la Commune au Parc régional Chasseral. »

M. Yann Mesot (UDC) transmet le rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport et l'acceptera. Il est de notre point de vue nécessaire de continuer ce partenariat signé par nos anciennes communes, partenariat qui encourage le tourisme, protège notre nature et embellit le Val-de-Ruz. »

M. Michel Faragalli (Les Verts) donne lecture du rapport du groupe des Verts.

« Qu'il s'agisse de soutenir le terroir régional et les activités agricoles qui y sont liées, d'élaborer des mesures concrètes visant à préserver et valoriser l'infrastructure écologique, de mobiliser des fonds et de participer à leur investissement sur notre territoire, le Parc bénéficie depuis plusieurs années d'une réelle expérience, d'un réseau solide et de compétences avérées.

Nous ne reviendrons pas sur les nombreuses mesures détaillées dans le rapport et ses annexes mais il est clair selon nous que la coopération entre le Parc Chasseral et la Commune de Val-de-Ruz est fructueuse.

Notre groupe considère que l'augmentation mesurée de la dépense communale liée à l'extension du Parc à l'ensemble du territoire communal reste largement compensée par les investissements réalisés dans le cadre de cette coopération. Dans ce contexte, chaque franc dépensé par la Commune est augmenté de CHF 4 par la Confédération et de CHF 2 par le Canton.

Dès lors, notre groupe soutient pleinement le renouvellement du contrat liant le Parc régional Chasseral et notre Commune. »



M. Jean-Philippe Junod (PS) communique la position du groupe PS.

« Lors de notre séance de préparation du 7 décembre dernier, le groupe socialiste a pris connaissance du rapport dont nous parlons.

Les documents mis à notre disposition nous permettent de voir tous les bienfaits du Parc pour notre commune et notre région.

En quelques mots :

- *Les écoliers ont eu l'occasion de s'initier au développement durable.*
- *Pas loin de 1500m de murs en pierres sèches représentant plus de 2'700 jours de travail ont été réalisés.*
- *La maison Chasseral qui a sa place aux Savagnières permet d'accueillir aussi bien des acteurs économiques régionaux que des activités familiales ou sociétales. S'y rendre en hiver est possible avec le Snowbus lui aussi soutenu par le Parc.*
- *Et finalement les incontournables Jardins musicaux qui drainent un public très nombreux venant parfois de loin.*

Pour les aspects financiers, le ratio de CHF 1 versé par les communes, transformés en CHF 11 investis par le Parc montre que celui-ci permet d'accéder à des fonds publics et privés qu'il serait difficile d'obtenir autrement.

Grâce au Parc Chasseral, notre commune a l'opportunité de rayonner positivement loin à la ronde.

Le parti socialiste est très motivé de voir cette collaboration se poursuivre et soutiendra dans son ensemble ce rapport et l'arrêté qui s'y rapporte. »

M. Cédric Cuanillon (CC) informe de la position du Conseil communal.

« Tout d'abord, dans la prévision que nous avons, nous souhaitons vous réunir un soir précédent ce Conseil général pour que le Parc ait aussi l'occasion de démontrer et de prouver ce qu'il fait, à sa façon. Malheureusement, pour des raisons sanitaires, nous avons été obligés de faire l'impasse sur cette volonté. C'est dommage mais c'est comme ça.

Ainsi que vous l'avez bien compris, une nouvelle charte sera validée durant l'année prochaine par les Autorités fédérales et cantonales. Cette charte, validant les principes régissant le Parc Chasseral durant les dix prochaines années, devra obtenir une nouvelle adhésion de la Commune de Val-de-Ruz, comme toutes les autres communes de son territoire. Le contrat de parc, selon la législation fédérale, devra être signé par le Conseil communal, après l'approbation de ce jour que nous espérons très vivement.

Le Parc Chasseral est pour nous un partenaire de travail, de financement, de projets, de visibilité, de respect de notre écorégion et de biodiversité. Cela en parfaite ligne avec la politique communale et les engagements signés avec le Canton.



La nouvelle structure communale découlant de la fusion engendre un choix d'importance. Conformément à la législation fédérale, la loi sur les parcs, Val-de-Ruz doit être partenaire d'un Parc pour la totalité de son territoire ou rien du tout. Le Conseil communal vous enjoint à cette validation en rappelant que le Grand Conseil neuchâtelois en a déjà validé les principes début 2020 dans le cadre de la prochaine convention-programme réglant le financement détaillé de la Confédération et des Cantons de Neuchâtel et de Berne.

Vous l'aurez compris, la charte d'une validité de dix ans définit les grands axes, détermine la validation ou pas d'un parc naturel au niveau de la Confédération, tandis que les conventions-programmes régissent en détail projets et financements pour des durées de 4 à 5 ans selon les souhaits et envies de la Confédération.

Avant de vous remercier, je vous dirais simplement, en lien avec les propos de la CGF, les 10% de participation de la Commune, c'est pour les murs qui lui appartiennent. C'est le propriétaire qui paie 10% donc la Commune ne paie pas 10% sur un mur qui appartiendrait à quelqu'un d'autre. Petite précision tout de même. »

M. Francis Krähenbühl (PLR) transmet quelques éléments supplémentaires en lien avec le Parc régional naturel Chasseral.

« J'abonde dans le sens du renouvellement du contrat qui la Commune de Val-de-Ruz au Parc régional Chasseral pour les dix années à venir. L'importance du Parc n'est plus à démontrer, sans lui de nombreux projets de développement, décrits dans le rapport, n'auraient tout simplement pas pu être réalisés. Les interventions des groupes ce soir montrent une belle unanimité que je salue. Toutefois, je souhaite attirer votre attention sur un point important.

Dans son rapport d'évaluation du Parc naturel Chasseral du 20 avril 2020, l'Université de Berne mentionne au point 2.4.8, je cite : « La stratégie énergétique 2050 de la Confédération a entraîné une révision de la planification directrice pour les éoliennes dans le Jura bernois. Le nombre d'éoliennes passerait de 16 à 54 (c'était avant le vote de Sonvilier). Cette révision se couple également à des éoliennes de plus en plus grandes [...] dont l'impact est difficile à apprécier. Le Parc a toujours eu une position neutre sur ce thème susceptible de diviser. Il a néanmoins [relevé] l'impact négatif en matière de paysage avec le risque conséquent de ne plus pouvoir prétendre à terme à la reconnaissance comme parc naturel régional. [...] Cette situation montre combien il est utile que le Parc puisse faire en sorte que le thème du paysage devienne une composante importante du patrimoine régional de telle sorte que les planifications et aménagements futurs intègrent au mieux et très en amont cette thématique. »

Par ailleurs, dans un communiqué de presse du 12 mars 2020, et même s'il a toujours voulu rester neutre en matière d'éolien, le Parc lui-même écrivait, je cite : « A ce jour, les parcs naturels régionaux doivent fournir tous les dix ans la preuve de l'amélioration de leurs valeurs naturelle et paysagère selon un outil standard défini par l'Office fédéral de l'environnement, sur mandat de la Confédération. A défaut de répondre à ces critères de façon suffisante, les parcs peuvent perdre leur statut. Il s'ensuit qu'un Parc doit veiller en permanence à réaliser des projets améliorant ses valeurs paysagères et naturelles et ce d'autant plus si des infrastructures impactantes sont



construites. [...] Il n'est objectivement pas possible aujourd'hui de savoir quel impact la construction de nouveaux sites éoliens pourrait avoir sur l'existence du Parc naturel régional Chasseral, les critères de l'OFEV pouvant évoluer sur le long terme. »

Dans ce même communiqué, le parc mentionne « la difficulté de répondre en même temps à deux objectifs de la Charte du Parc qui peuvent sembler paradoxaux, à savoir la préservation et la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage et l'encouragement à la production indigène d'énergies renouvelables. Ce paradoxe caractérise le développement durable et implique des actions bien réfléchies. »

Je tenais à relever ces éléments provenant du Parc naturel Chasseral lui-même, en espérant qu'on saura en tenir compte dans le développement des parcs éoliens des Quatre Bornes, du Montperreux et du Crêt-Meuron. Cela ne m'empêchera naturellement pas d'accepter avec enthousiasme le renouvellement de notre contrat avec le Parc. »

M. Cédric Cuanillon (CC) relève qu'effectivement, le Parc Chasseral doit avoir des « points qualité » dans tous les projets entrepris. Par exemple, une ferme construite au milieu des champs fait perdre des « points qualité » au Parc. Tout cela repose sur des composantes et une valeur globale qui doivent être prises en compte.

Il ajoute qu'il n'y a pas que des points négatifs aux projets et le Parc travaille en toute conscience de ces éléments et les gère très bien.

M. Laurent Debrot (Les Verts) s'étonne de la tournure de la discussion et tient à rappeler que le peuple neuchâtelois et en particulier les habitants de Val-de-Ruz ont accepté en 2014 une modification de la Constitution qui indique que, dans le canton de Neuchâtel, nous avons cinq parcs éoliens dont trois sur le territoire de Val-de-Ruz. Le Parc Chasseral ne devrait dès lors pas s'opposer à la construction de parcs éoliens inscrits dans la Constitution neuchâteloise.

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif au renouvellement du contrat liant la Commune au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2022 à 2031 : accepté à l'unanimité.

8. Renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières

M. Thierry Beausire (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Les faits peuvent être résumés de la manière suivante :

- En date du 23 octobre 2013, l'octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000 avait été accepté par le Conseil général ;



- *Le prêt a été effectivement contracté en date du 31 août 2015 avec un délai de remboursement fixé à 5 ans ;*
- *En raison d'un manque de liquidités au sein de la Fondation, celle-ci a fait la demande au Conseil communal d'un report de l'échéance du remboursement pour une durée de dix ans supplémentaires.*

La CGF a accepté le présent rapport à la majorité des membres présents et vous recommande de faire de même au vu des motifs suivants :

- *Importance du projet pour le développement touristique de la région ;*
- *L'impact pratiquement nul sur les finances de la Commune ;*
- *La possibilité d'un remboursement anticipé en cas d'amélioration de la situation financière de la Fondation. »*

Mme Mary-Claude Fallet (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Notre groupe a réservé bon accueil à ce rapport et n'a pas soulevé de questions particulières et nous l'accepterons à l'unanimité. »

M. Yann Mesot (UDC) transmet le rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC a pris connaissance de ce rapport et estime que l'octroi de ce prêt est bénéfique pour notre Commune et peu risqué. Encore une fois le développement touristique de notre région nous tient à cœur et vous l'aurez compris, nous accepterons ce rapport. »

M. Alain Lugon (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« Le Conseil communal sollicite notre Conseil pour le renouvellement du prêt de CHF 100'000 sans intérêts octroyé en 2015 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières. Un renouvellement pour une durée de dix ans fait l'objet de la demande.

Rappelons que la Maison Chasseral-Les Savagnières, située sur territoire bernois mais à quelques longueurs de ski ou de raquettes de notre commune, est une contribution importante à l'offre touristique de la région. Elle est d'ailleurs soutenue par divers partenaires, à savoir la Commune de Saint-Imier, la société des Téléskis Bugnens-Savagnières SA et l'Association Parc régional Chasseral.

Pour les Verts, il est important que notre Commune soutienne cet établissement, qui permet de donner une visibilité aux produits régionaux. Les Femmes paysannes du Val-de-Ruz y proposent notamment leurs apéritifs du terroir.

Lors de notre séance de préparation, nous nous sommes posé la question de savoir si l'incapacité de rembourser le prêt cachait d'éventuels problèmes de fonctionnement ou de rentabilité de la fondation. Nous aimerions entendre le Conseil communal à ce sujet.



Ces compléments d'informations apportés, notre groupe soutiendra à l'unanimité la demande de renouvellement de ce prêt. »

M. Jean-Philippe Junod (PS) communique le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant le renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la fondation Maison Chasseral-Les Savagnières et remercie le Conseil communal ainsi les collaborateurs de notre administration.

Le développement touristique de notre région nécessite des infrastructures et outils de travail adéquats. La maison Chasseral-Les Savagnières fait partie de ceux-ci. Si dans dix ans la situation financière de la Commune le permet, un abandon de ce prêt pourrait être un signal fort et positif pour le Parc Chasseral et le tourisme régional.

Le parti socialiste soutiendra donc dans son ensemble ce rapport ainsi que l'arrêté qui s'y rapporte. »

M. Cédric Cuanillon (CC) informe de la position du Conseil communal.

« Les tenants et aboutissants ayant été démontrés dans ce rapport que nous qualifions de facile d'accès, nous vous remercions de votre ouverture au renouvellement de cet emprunt pour dix ans à cette fondation, dont le bâtiment est un emblème de l'union entre neuchâtelois et bernois mais surtout un local très utile au développement de cet endroit de territoire, propriété de notre Commune mais sur terres bernoises, et entre autres un havre de repos pour les skieurs ne souhaitant pas consommer aux divers restaurants du site, donc particulièrement les enfants.

La compétence de cet acte de renouvellement, équivalent à une prolongation, ressort de la compétence du Conseil général, après consultation du SCOM, même si aucun mouvement financier ni impact financier ne sont présents dans ce dossier.

S'agissant de la situation de la fondation, c'est une fondation qui tourne, qui arrive à vivre, qui arrive à faire fonctionner le bâtiment, à en payer les charges et l'entretien, juste ce qu'il faut. Ce qu'il faut comprendre aussi c'est qu'au départ du projet, une certaine somme avait été prévue au budget et, en finalité, les coûts des travaux initiaux ont été un peu plus élevés que prévu, notamment par la fermeture du local qui se trouve en bas du bâtiment côté Val-de-Ruz, qui était une sollicitation pour les personnes à mobilité réduite, puisque nous n'avions pas la possibilité d'installer un ascenseur pour aller dans le local qui est en haut. Il a donc fallu fermer et donner une petite zone de protection pour les personnes à mobilité réduite. C'était par exemple là aussi un dossier qui n'était pas prévu au départ et qui a coûté un peu plus cher et qui a fait une sortie de liquidités et qui rend, bien évidemment, plus compliquée la tâche à une fondation d'arriver à fonctionner avec un gros rendement.

Il faut aussi imaginer que c'est un lieu qui est concerné par les Bugnenets-Savagnières. C'est un lieu important pour les remontées mécaniques puisque leur caisse s'y trouve donc c'est un partenaire de choix. Mais c'est aussi un partenaire qui, quand il n'y a pas de neige, a aussi ses petits soucis. Il



paie sa location. Le vendeur de matériel de sport a certainement plus de complications pour survivre.

Il y a eu un hiver sans neige donc il y a aussi certaines fois un peu plus de difficultés à faire rentrer de l'argent mais sans péril en la demeure. C'est juste sensible et cela ne permet juste pas de rembourser les liquidités à ce stade.

Alors évidemment dans dix ans, nous aurons l'occasion de ré analyser la chose. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif au renouvellement du prêt sans intérêts de CHF 100'000 à la Fondation Maison Chasseral-Les Savagnières : accepté à l'unanimité.

9. Octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier

M. Thierry Beausire (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 25 novembre dernier. Les faits sont les suivants :

- Le montant total à garantir auprès de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier est de CHF 1'792'805 ;*
- La part attribuée à la Commune de Val-de-Ruz en fonction du nombre d'habitants est d'un peu moins de CHF 40'000 ;*
- Pour rappel, seul le village de Montmollin est concerné.*
- Par similitude avec la garantie concernant le personnel de la Commune acceptée par le Conseil général en date du 30 avril 2018, il s'agit donc de se porter garant de ce montant d'un peu moins de CHF 40'000 et de l'inscrire en annexe du bilan selon les normes légales en vigueur.*

La CGF a accepté le présent rapport à l'unanimité des membres présents et vous recommande de faire de même au vu des motifs suivants :

- Aucun impact direct sur les finances de la Commune ;*
- Cette garantie aura une incidence financière qu'en cas de défaut de paiement de l'institution de prévoyance ;*
- Il s'agit d'une formalité requise pour être en conformité avec le cadre légal en vigueur. »*



M. Yann Mesot (UDC) communique la position du groupe UDC.

« Je serai bref, le groupe UDC a lu ce rapport avec attention et, en accord avec les conclusions du présent document, il acceptera ce dossier. »

M. Pascal Truong (PLR) transmet le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR acceptera l'arrêté relatif à l'octroi de la garantie des prestations pour le personnel STEP La Saunerie, cette décision s'inscrivant dans la continuité des garanties de prestations de notre Commune à prévoyance.ne. »

M. Jean-Philippe Junod (PS) informe de la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport concernant l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier et remercie le Conseil communal ainsi que l'administration.

Montmollin déverse ses eaux usées dans la STEP de Colombier, et il revient à Val-de-Ruz au prorata du nombre d'habitants de ce village de participer à cette garantie. Cela s'inscrit dans la continuité de la décision que nous avons prise en avril 2018.

Le parti socialiste soutiendra donc dans son ensemble ce rapport ainsi que l'arrêté qui s'y rapporte. »

M. Romain Douard (Les Verts) transmet le rapport du groupe des Verts.

« Ce dossier met à nouveau en évidence les conséquences d'une gestion dilettante des finances par nos prédécesseurs qui ne se sont que peu souciés des fonds de pension de leurs collaborateurs, préférant afficher des budgets radieux en laissant l'ardoise à leurs successeurs. A nous d'en tirer les conséquences et de ne pas répéter les mêmes erreurs.

En espérant que prévoyance.ne n'aura pas à activer cette garantie, le groupe des Verts acceptera cet arrêté. »

M. Cédric Cuanillon (CC) ajoute que l'Etat garantissait ces montants durant un certain nombre de mois, ce qui explique que ces documents n'avaient pas été reçus en même temps que pour les collaborateurs de la Commune.

La fusion a eu pour effet qu'une dizaine de syndicats ont disparu et le problème s'est donc réglé collectivement. Pour ce syndicat, la part pour la Commune est assez faible. Il ajoute qu'il reste encore deux syndicats mais qui n'emploient pas de collaborateurs, ce qui n'engendrera pas de complément.

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté relatif à l'octroi de la garantie des prestations de prévoyance.ne pour la STEP La Saunerie de Colombier: accepté par 36 voix et 1 abstention.



10. Modification du règlement de police

M. Alain Collioud (Les Verts) donne lecture du rapport de la Commission des règlements.

« Durant la même séance du 19 novembre, la Commission des règlements s'est aussi penchée sur les modifications proposées pour le règlement de police.

Dans cette nouvelle mouture de notre règlement de police, plusieurs points ont été modifiés, déplacés, ajoutés, en lien avec l'application du règlement-type du service des communes.

La Commission a joué son rôle de relecteur attentif et proposé plusieurs amendements. La Commission s'est prononcée en particulier pour la suppression d'un article nouvellement proposé, concernant la récolte de signatures sur le domaine public qui demandait que celle-ci soit annoncée au Conseil communal. Il nous semblait peu opportun d'ajouter un obstacle administratif à un geste citoyen.

La Commission a accueilli favorablement le nouveau chapitre sur l'aéromodélisme tout en proposant quelques modifications mineures.

Globalement, la Commission dans sa relecture a aussi veillé autant que faire se peut, à ce que la logique interne du document soit respectée. »

M. Hervé Oppliger (PLR) communique la position de la Commission de sécurité.

« La Commission de sécurité a siégé le 29 octobre. A cette occasion, elle a étudié les modifications du règlement de police. Il s'agit de prendre en compte des modifications législatives et réglementaires cantonales qui concernaient notamment :

- L'accueil des nomades sur le territoire communal, qui maintenant est régi uniquement par la loi cantonale.*
- La perception d'une amende pour non-paiement de la taxe des chiens, correspondant à la taxe due.*
- Les stands des commerçants itinérants au bénéfice d'une autorisation communale qui doivent être démontés chaque soir.*
- L'abandon de déchets divers dans la nature qui peut être sanctionné. On peut remarquer ici qu'il est difficile d'identifier les auteurs de ces délits.*
- Les horaires d'utilisation des stations de lavage ont été abordés. Ici des dérogations aux heures d'ouverture des stations de lavage prévues peuvent être accordées par le Conseil communal en tenant compte des impératifs économiques et des contraintes de tranquillité publique.*
- Un nouveau chapitre relatif à l'aéromodélisme a été introduit. Il définit en particulier les horaires d'utilisation possibles des deux terrains homologués actuellement, en fonction du type d'appareils volants (moteur à explosion ou électrique).*



La Commission de sécurité recommande d'accepter ces modifications. »

M. Christian Masini (PLR) transmet le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance du rapport avec intérêt et en remercie les auteurs.

Le règlement de police a subi une révision complète malgré son jeune âge. Modifications, corrections, ajouts, ou suppressions, voilà en quelques mots le résumé. Vous en avez le détail dans l'annexe que nous avons tous reçue.

Les principaux changements sont la suppression du règlement lié aux gens du voyage, plus de spécificités communales mais une réglementation cantonale.

Nouvelles dispositions relatives aux deux sites et horaires de vol des modèles réduits. Ce chapitre a été travaillé en commun accord avec les principaux intéressés des deux clubs reconnus. Celui-ci avait été retiré du règlement en fin d'année 2016. Une étroite collaboration avec les services cantonaux ont pu finaliser ce point. A noter un suivi communal annuel en terme de responsabilité civile. Non seulement les pratiquants devront être couverts par une assurance privée. Les clubs eux aussi devront démontrer chaque année cette couverture.

Pour le reste, les modifications s'alignent sur le nouveau règlement-type du service des communes.

En ce qui concerne les nuisances sonores, nous avons abordé l'utilisation des stations de lavage. Certes les horaires annoncés dans ledit règlement ne sont pas sujet à questions. Seules les dérogations du Conseil communal suscitent une interrogation. Même si une infrastructure reconnue est en place. Ne pourrions-nous pas limiter quelque peu l'horaire d'utilisation des dimanches et jours fériés, afin de donner un peu de calme et d'oxygène aux proches riverains ? Sans pour autant les fermer bien sûr.

Pas d'autre discussion, le nouveau règlement est accepté à l'unanimité des personnes présentes. »

M. Alain Lugon (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« Notre groupe a étudié avec attention les modifications apportées au règlement de police. Les modifications apportées aux chapitres 2 à 7, qui relèvent pour la plupart d'ajustements liés à des modifications législatives et réglementaires cantonales, ne suscitent aucune remarque de notre part.

Nous saluons le nouveau règlement sur l'aéromodélisme et le fait que les deux clubs actifs sur le territoire communal aient été consultés par le Conseil communal. Dans l'ensemble, ce règlement nous paraît équilibré. Il permet d'encadrer l'exercice de l'aéromodélisme en tenant compte de la qualité de vie des habitants et des promeneurs. L'interdiction de faire voler des appareils bruyants le samedi soir et le dimanche est appropriée.

Nous estimons toutefois que la formulation de certains articles devrait être améliorée, notamment en vue de préciser à quels types de modèles réduits s'applique ce règlement et pour éviter un



surcroît de travail administratif supplémentaire qui ne nous paraît pas indispensable. A cet effet, notre groupe proposera d'amender deux articles du règlement. »

M. Cédric Senn (PS) transmet le rapport du groupe PS.

« Mis à part le nouveau chapitre sur l'aéromodélisme qui était manquant jusqu'à présent et qui était attendu au niveau des riverains des deux terrains d'entraînement ainsi qu'aux membres des deux clubs d'aéromodélisme, les différentes modifications de ce règlement de police s'apparentent à du toilettage.

Comme précisé dans le rapport, ces ajustements du règlement de police s'avèrent nécessaires pour être en adéquation avec la législation cantonale. La mise à jour de ces différents articles permettra de sanctionner les contrevenants selon la base légale.

Pour ces différents points, le groupe socialiste soutient cette modification du règlement de police. »

M. Yves Tanner (UDC) donne lecture du rapport du groupe UDC.

« Le groupe UDC soutiendra dans son ensemble la modification du règlement de police qui doit régulièrement être remis à jour. »

M. François Cuche (CC) remercie l'assemblée des retours au sujet du règlement de police et informe que ce dernier est très dynamique et évolue régulièrement. Il ajoute que les votes du Grand Conseil sur le règlement de police type des communes neuchâtelaises engendreront également des modifications sur lesquelles le Conseil général sera appelé à se prononcer.

Enfin, il informe que pour le volet aéromodélisme, Mme Anne Christine Pellissier (CC) prendra la parole en tant que cheffe du dicastère sports-loisirs-culture.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) communique la position du Conseil communal relative au volet aéromodélisme du rapport.

« Il existe très peu de choses pour déterminer une réglementation. Il existe une ordonnance fédérale, qui dit que les appareils de moins de 30 kilos peuvent voler partout sans autorisation de l'OFAC, tant que le pilote garde l'appareil dans son champ de vision. Il limite la hauteur (150 mètres d'altitude) et il limite les distances par rapport à d'éventuels aérodromes ou aéroports. Pour tout le reste, il n'y a rien.

Le règlement que nous avons mis en place vise donc non seulement à déterminer des horaires par rapport aux deux clubs qui ont un terrain, dont un est allé jusqu'au bout de la demande de permis de construire, et les normes que nous avons reprises sont celles qui ont été proposées par le Canton et qui ont été fixées dans le permis de construire.

Ces horaires de vols s'appliquent à tout appareil qui vole sur le territoire communal puisqu'on ne peut pas empêcher les personnes qui font voler des appareils de moins de 30 kilos de les faire voler sur le territoire communal. Donc l'horaire de vol concerne tout le monde et pas seulement les



appareils des deux clubs, bien que l'objectif soit d'envoyer les gens plutôt se former au niveau des clubs.

Les gens doivent se doter d'une assurance RC à partir d'appareils de 500 grammes. Les clubs sont très fortement encouragés à avoir une RC club mais ce n'est pas une obligation. Nous avons souhaité cela, au vu de l'emplacement des deux terrains, qui sont proches de la station d'épuration, qui sont en limite de chemin sur lequel il peut y avoir des promeneurs, qui sont également au milieu des champs où il peut y avoir des céréales qui sont mûres et dans lesquels un avion peut se crasher.

Un avion s'est crashé d'ailleurs sur la station d'épuration il y a un certain nombre de mois sans aucun dégât heureusement et nous avons souhaité que les clubs soient dotés d'une assurance qui permette de payer des dégâts ou accident sur des personnes qui pourraient avoir lieu, raison pour laquelle le Conseil communal a demandé aux clubs de se doter de cette assurance et de, chaque année, fournir l'attestation d'assurance au Conseil communal. »

Entrée en matière : acceptée tacitement.

Amendement du Conseil communal

Article 8.1 alinéa 1

Le vol des modèles réduits de toute nature, y compris les modèles thermiques et à turbines, est **autorisée autorisé** durant les heures suivantes :

- du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00 ;
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

L'amendement est accepté tacitement.

Amendement du groupe des Verts

Article 8.1 alinéa 1

Le vol des modèles réduits **télécommandés de toute nature, y compris, en particulier** les modèles thermiques et à turbines, est autorisé durant les heures suivantes : (suite inchangée)

M. Alain Lugon (Les Verts) apporte quelques précisions au premier amendement proposé.

Comprenant bien que les horaires de vol s'adressent à tous les modèles réduits et pas seulement à ceux qui sont utilisés sur les terrains d'aéromodélisme, il indique que le groupe des Verts a toutefois trouvé le terme « de toute nature » un peu large, un peu trop ouvert. En effet, lors de plaintes de voisins, n'importe quel objet pourrait être catégorisé dans la catégorie « de toute nature ». Il est donc proposé de remplacer le terme par « télécommandés », de manière à bien cibler les modèles motorisés.



S'agissant de la mention « y compris les modèles thermiques », le groupe propose de la remplacer par « en particulier les modèles thermiques » pour cibler un peu mieux ces modèles, qui sont les principaux qui posent problème.

Si, effectivement, le groupe des Verts a bien compris que différentes législations existent et que ce qui n'est pas interdit dans le règlement semble autorisé, M. Alain Lugon (les Verts) relève qu'il serait dommageable que certaines personnes ou voisins tatillons utilisent ce règlement à des fins non prévues par cet article.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) précise qu'il est possible de modifier « de toute nature » par « télécommandés ».

S'agissant de la deuxième proposition, elle indique que cela pose problème car « y compris » est en lien avec l'alinéa 2 qui élargit la durée de vol pour les modèles peu bruyants.

M. Alain Lugon (Les Verts) propose de corriger l'amendement ainsi :

Article 8.1 alinéa 1

Le vol des modèles réduits ~~télécommandés de toute nature, y compris, en particulier~~ les modèles thermiques et à turbines, est autorisé durant les heures suivantes : (suite inchangée)

Vote de l'amendement : accepté par une majorité évidente.

Amendement du groupe des Verts

Article 8.5

8.5 Obligation d'assurance RC : Le club ~~fournit chaque année une copie de l'attestation de est responsable de renouveler chaque année son assurance RC à l'administration communale au plus tard au 30 avril.~~

Alain Lugon (Les Verts) communique les éléments en lien avec cette proposition d'amendement.

Concernant l'obligation d'assurance RC, il indique que le groupe des Verts est conscient de la nécessité de demander aux clubs de s'assurer. Cependant, selon le règlement, il est demandé, lors de l'obtention du permis de construire, de fournir une attestation d'assurance RC du club (art. 8.4 al. 1). Les clubs sont donc obligés, au départ, d'être assurés. Le groupe est surpris que les clubs doivent représenter chaque année une attestation.

Il compare cela au permis de conduire. Chaque automobiliste doit être en possession d'un permis de conduire. Cela ne veut pas dire qu'il doit le montrer ensuite au Canton ou à la Commune à chaque fois qu'il prend la voiture. La responsabilité revient à l'utilisateur, qui se doit d'être assuré et en règle avec ses assurances.



Le groupe pense qu'il est plutôt du ressort du club de s'assurer du renouvellement de sa RC et non pas à la Commune de courir après les clubs, d'où la proposition faite : « le club est responsable de renouveler son assurance RC ».

Mme Anne Christine Pellissier (CC) ajoute que sur les deux clubs actuellement en fonction, un a une RC club et l'autre n'en a pas et n'a pas très envie d'en avoir une. Si les personnes font partie de la FSAM (Fédération suisse de l'aéromodélisme), il est très fortement recommandé aux clubs d'être en possession d'une assurance RC en plus de l'assurance RC personnelle que chaque pilote ou personne doit avoir dès qu'il est en possession d'un appareil de 500 grammes ou plus.

Elle ajoute qu'une assurance RC est annulable et qu'il n'est pas non plus souhaité qu'un accident mette le feu à un champ de blé par exemple et que, dû à des manques d'assurance de la part du pilote et du club, l'agriculteur ne soit jamais indemnisé pour les dégâts occasionnés.

Elle indique finalement que l'objectif est de montrer que la Commune autorise l'aéromodélisme et autorise les deux sites, mais, qu'en contrepartie, elle veille également à ce que les clubs respectent un minimum de règles dont celle d'être bien assuré en cas de problèmes.

M. Alain Collioud (Les Verts) relève que cette demande est également problématique dans le cas où, s'il y a un accident et que la Commune n'a pas demandé l'attestation, la responsabilité soit mise sur la Commune et qu'elle doive payer les dégâts.

Mme Anne Christine Pellissier (CC) répond qu'en logistique, l'utilisation du présent fourni est une obligation. Il en résulte que le fait que cela soit inscrit oblige le club à le faire. Il n'est toutefois pas impossible que l'administration sports-loisirs-culture doive rappeler aux clubs de fournir leur attestation tout comme elle le fait pour les sociétés locales en lien avec les subventions. Cela fait partie du rôle de la Commune. Elle indique que dans ce cas-là, c'est toutefois une obligation du club et non de la Commune.

M. Laurent Debrot (Les Verts) se demande si la Commune demande également aux clubs qui louent la Rebatte par exemple, de montrer chaque année une nouvelle RC ?

Il ajoute que cette question relève du droit privé et que le code des obligations règle cela. Il craint que l'administration soit à terme mêlée à toutes les décisions et responsabilités privées, raison pour laquelle il invite les membres du Conseil général à accepter l'amendement du groupe des Verts.

M. Claudio Cerini (PS) pense, à titre personnel, qu'il est important que la Commune vérifie la présence ou non d'une assurance, au vu de la dangerosité des risques. Il ajoute que « club amateur » pourrait rimer avec « amateurisme » et cela peut être dangereux pour la Commune.

Vote de l'amendement : refusé par 22 voix contre 8 et 7 abstentions.

Vote de l'arrêté : l'arrêté relatif à la modification du règlement de police est accepté à l'unanimité.



11. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'600'000 pour le réaménagement du tronçon Cernier – Fontainemelon

M. Raphaël Geiser (PLR) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« La Commission de gestion et des finances a pris connaissance du rapport du Conseil communal lors de sa séance du 25 novembre dernier et relève en préambule les points suivants :

- le projet est d'importance et profite des synergies avec les travaux de l'Etat ;
- il s'inscrit dans la continuité des travaux routiers sur la colonne vertébrale nord de la commune ;
- le projet de réaménagement a été présenté à la Commission des aménagements urbains ;
- la pose du tapis finale est prévue pour 2024 ;
- comme pour la traversée du village de Chézard-Saint-Martin, il est à préciser que le Conseil communal se chargera de la refacturation des branchements privés touchés par les travaux à leurs propriétaires, pour autant qu'ils aient plus de dix ans.

Sans remettre en cause le bien-fondé du projet, la Commission de gestion et des finances a creusé certaines questions, auxquelles le Conseil communal a su répondre. Nous relèverons ici :

- **Zone 30 km/h et trottoirs des deux côtés de la route :**
 - la limitation à 30 km/h sur une partie du tronçon est nécessaire pour respecter l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), sans quoi il faudrait financer l'isolation des bâtiments bordant ce secteur routier, ce qui coûterait très cher ;
 - la création de trottoirs deux côtés de la route est nécessaire pour la sécurité des enfants se rendant à l'école.
- **Déviation de la circulation pour gagner du temps lors des travaux :**
 - cette solution a été envisagée, mais a été abandonnée à cause des transports publics qui n'auraient plus pu respecter leurs horaires.
- **Mobilité douce :**
 - les détails de la traversée pour cyclistes à la sortie de l'autoroute sont encore en discussion, notamment concernant la prise en charge financière. Une prise de position est attendue pour 2023. Des démarches sont en cours entre le Canton et l'OFROU.
- **Valorisation de l'espace public :**
 - certains aménagements été appréciés comment étant trop luxueux par certains commissaires. Ils attendent du Conseil communal que la valorisation de l'espace



public soit adaptée aux normes en vigueur mais également à l'état des finances communales.

- **Canalisations en unitaire plutôt qu'en séparatif :**
 - *le PGEE prévoit ce secteur en unitaire. Si nous optons pour du séparatif, nous ne toucherons plus les subventions attendues. Pour rappel, le PGEE a été travaillé conjointement avec l'Etat et validé par ce dernier. Ainsi, l'Etat plébiscite ici indirectement de l'unitaire.*

En conclusion, même si certains aménagements ont suscité des questions parmi nos commissaires, le projet dans sa globalité représente une opportunité à ne pas manquer lorsqu'on considère les synergies avec les travaux de l'Etat. Nous le savons toutes et tous, nos infrastructures souterraines et nos routes ont grand besoin d'être assainies. Pour éviter de repousser dans le temps nos investissements à des coûts plus importants, nous nous devons de saisir les occasions de lier nos projets à ceux du Canton.

Au vu de ce qui précède, la CGF a accepté le présent rapport à la majorité de ses membres et vous recommande de faire de même. »

M. Jan Villat (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance avec attention de ce rapport et ne peut qu'admettre le bienfondé de cet investissement qui s'inscrit dans le cadre de travaux menés par le Canton.

Un point noir cependant : la limitation de la vitesse à 30 km/h sur une partie importante de cet axe principal nous pose un réel problème. Cet écueil n'est pas de nature à remettre en cause notre adhésion à ce projet et sera thématiqué tout à l'heure dans le cadre d'un postulat.

Pour le reste, nous relevons la qualité du projet, de la place offerte à la mobilité douce et la conservation de l'essentiel des places de stationnement. Nous soutiendrons cette demande de crédit. »

M. Alain Lugon (Les Verts) transmet le rapport du groupe des Verts.

« Le SPCH nous apprend que la « chaussée est très dégradée » sur le tronçon Cernier – Fontainemelon et qu'un réaménagement complet de la chaussée s'impose dans les plus brefs délais. Avouons-le, cette affirmation nous a un peu surpris ! Nous nous sommes donc rendus sur place pour nous forger notre propre opinion et force est de constater que l'état de la chaussée n'a pas grand-chose à voir avec celui de la traversée de Chézard-Saint-Martin, qui avait justifié les travaux de réfection, actuellement en cours d'achèvement. La fin d'un chantier et l'ouverture dans la foulée d'un nouveau ne sont probablement que pur hasard du calendrier...

La vétusté des infrastructures souterraines est par contre avérée. Leur assainissement et la mise en œuvre du PGEE ont motivé notre groupe à entrer en matière sur ce crédit d'engagement, tout comme l'aménagement d'un tronçon du réseau de mobilité douce défini dans le Plan directeur cantonal de mobilité cyclable.



Le remplacement de l'allée de tilleuls vieillissants et l'aménagement de deux nouveaux espaces verts sont à saluer. D'autres secteurs se prêteraient à des plantations de rangées d'arbres, par exemple sur le talus en amont de la Ferme Matile. Pour information, des fonds sont désormais disponibles pour des plantations dans le cadre des crédits RPT.

Notre groupe est d'avis qu'une réduction de la vitesse est souhaitable au niveau de l'école. Il s'étonne cependant que cette réduction n'ait pas été étendue jusqu'au centre commercial Coop et à l'usine ETA, les deux principaux pôles générateurs de piétons sur ce tronçon, comme nous l'indique le rapport à la figure 6. La question de la vitesse à appliquer a été débattue au sein du groupe, nous nous rangeons néanmoins derrière l'avis du SPCH qui estime que le 30 km/h est justifié sur ce tronçon pour des questions anti-bruit. Une remise en cause de cet aspect pourrait entraîner un report de coûts important sur la Commune, qui devrait reprendre à ses frais les mesures compensatoires telles que revêtement phono-absorbant, pose de vitrages isolants dans les immeubles riverains, parois anti-bruit, etc. Les CHF 50'000 économisés pour le jubilé pourraient s'avérer bien dérisoires à côté des surcoûts que pourrait nous facturer le Canton. Nous laissons l'entière responsabilité de cette possible facture au PLR.

En conclusion, le groupe des Verts acceptera le crédit d'engagement mais s'opposera au postulat du PLR. »

M. Dragan Mihailovic (PS) informe de la position du groupe PS.

« Le programme d'entretien et de réfection de la route cantonale RC 1356 pour le tronçon Cernier-Fontainemelon présenté dans le rapport du Conseil communal permettra non seulement de refaire la chaussée, actuellement en très mauvais état, mais aussi de mettre à jour toute l'infrastructure souterraine, en assurant en même temps la compatibilité avec le plan directeur cantonal de mobilité cyclable ainsi qu'une valorisation de l'espace public et le renforcement de la sécurité pour tous les usagers.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité le rapport du Conseil communal ainsi que le projet d'arrêté qui l'accompagne. »

M. Michel Favre (UDC) informe de la position du groupe UDC.

« La demande de crédit de CHF 5,6 millions pour la réfection du tronçon de la route RC 1356 ne fait pas l'unanimité au sein de notre groupe.

En effet, l'espace laissé à disposition du trafic de transit ne nous paraît pas approprié par rapport à celui réservé à la mobilité douce. La largeur de la route carrossable nous paraît vraiment minime par rapport à la grandeur du crédit demandé.

Bien que la Commune ne soit pas responsable du projet, n'aurait-elle aucun pouvoir afin d'harmoniser les vitesses dans les localités ? Par exemple les abords du collège de Chézaré-Saint-Martin sont limités à 40 km/h et on veut limiter la vitesse à 30 km/h à Fontainemelon. Notre groupe espère que les travaux futurs de réfections de routes de transit situées dans le périmètre communal ne verront pas arriver la zone 20 km/h. »



M. Christian Hostettler (CC) remercie l'assemblée pour ces retours sur le projet. Il indique que ce n'est pas un hasard si les deux chantiers de Chézard-Saint-Martin et de Cernier – Fontainemelon se suivent. Le dernier a même été retardé afin que les transports publics puissent maintenir leurs horaires et leurs correspondances avec les trains.

Concernant la zone 30 km/h, il relève qu'il était prévu, au départ, deux zones 30 km/h. La deuxième se trouvait depuis le giratoire du centenaire jusqu'au Bois du Pâquier. Celle-ci a été abandonnée également pour des raisons de tenue des délais des transports publics. S'agissant de celle de Fontainemelon, c'est une limitation à 30 km/h et non une zone 30 km/h, pour garantir la sécurité des passants et répondre à la norme sur le bruit.

En ce qui concerne le tapis phonique, il indique que, pour des raisons de pente et d'altitude, il n'est pas possible d'en poser à cet endroit. La limitation à 30 km/h restait la seule solution pour répondre aux exigences. Sans cette limitation, les coûts pour accéder aux plaintes des riverains seraient imputés à la Commune.

Il indique, au sujet de la remarque du PLR au sujet d'aménagements trop « luxueux », que les devis et budgets ont toujours été respectés. Il invite donc à faire confiance à son successeur, qui sans aucun doute en fera de même.

Concernant la remarque du groupe UDC en lien avec l'harmonisation des vitesses dans les localités, il ajoute qu'aucune zone 20 km/h ne sera mise sur des zones de transit, mais à d'autres endroits probablement, notamment peut-être aux abords des collèges. S'agissant de l'élargissement et le rétrécissement des routes, il a toujours privilégié les trottoirs franchissables, pour permettre la circulation agricole.

M. Yves Tanner (UDC) rend attentif le Conseil communal au fait qu'il serait utile de préparer des panneaux, dans les voies descendantes, indiquant que des véhicules lents peuvent monter. A plat, il ajoute qu'il est possible de traverser le chantier mais en pente, avec des grosses machines et gros chargements, c'est parfois impossible.

M. Christian Hostettler (CC) précise qu'il prend note de la remarque et qu'il transmettra à son successeur.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

Vote de l'arrêté : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 5'600'000 pour le réaménagement du tronçon Cernier – Fontainemelon est accepté par 32 voix contre 1 et 4 abstentions.

Postulat PO20.002 du groupe PLR - Pas de limitation à 30 km/h sur un axe principal

Le Conseil général enjoint le Conseil communal à prendre les dispositions nécessaires pour qu'aucune limitation à 30 km/h ne soit mise en place sur la route principale Cernier – Les Hauts-Geneveys, tout en garantissant la sécurité des élèves aux abords de l'école.



Si cette limitation devait au final s'avérer inéluctable, le Conseil communal fera en sorte que sa portée soit minimale et en justifiera dûment les raisons.

Dans tous les cas, le Conseil communal rendra compte de ses actions à notre autorité au travers d'un rapport d'information.

M. Jan Villat (PLR) précise les intentions du groupe PLR.

« Nous ne sommes pas des jusqu'aboutistes. Nous estimons simplement que, dans ce rapport, la partie consacrée à justifier la limitation à 30 km/h est faible voir quasiment inexistante. On attend donc du Conseil communal une réelle action pour limiter au maximum cette limitation à 30 km/h, tout en tenant compte de la sécurité des élèves et des normes de bruit évidemment, et on attend du Conseil communal un rapport plus détaillé qui nous explique les démarches qu'il a entreprises et s'il y a un but à 30 km/h, les raisons qui l'ont poussé à maintenir cette limitation en étant évidemment clairs sur le fait que la décision doit tenir compte de l'aspect économique. S'il s'agit de dépenser CHF 4 millions supplémentaires pour ne pas avoir une limitation à 30 km/h, c'est exclu de le faire, de toute façon il n'y a pas de compétence budgétaire pour le faire.

J'ai l'impression qu'on ne prend pas un risque financier en acceptant ce postulat. On donne simplement un signal clair au Conseil communal qu'un tronçon à 30 km/h, dans la mesure du possible, on n'en veut pas. »

Une suspension de séance est demandée par le groupe socialiste.

A la reprise des débats, **M. Pierre Studer (PS)** informe que le groupe PS se ralliera à la proposition du Conseil communal, à savoir une limitation à 30 km/h au centre du village de Fontainemelon pour les raisons qui ont été développées mais également car le service des ponts et chaussées l'estime aussi nécessaire.

M. Romain Douard (Les Verts) communique l'étonnement du groupe des Verts face à ce postulat venant d'un parti qui a affiché, durant les dernières semaines, ses convictions écologiques dans tout le Val-de-Ruz.

Il ajoute que si ralentir la circulation permet d'assurer la sécurité, cela permet surtout de limiter le bruit et ça de manière économique. Cela ressort d'ailleurs d'une étude de l'Association suisse des professionnels de la route et des transports et c'est aussi à cette conclusion qu'est arrivé le Tribunal fédéral dans une décision qui fait aujourd'hui jurisprudence.

En outre, il relève que la limitation permettra d'éviter des dépenses supplémentaires pour les collectivités et c'est également la raison pour laquelle le postulat sera refusé par le groupe des Verts.

M. Christian Hostettler (CC) précise que s'agissant de la limitation à 40 km/h à Chévard-Saint-Martin, il était prévu au départ une limitation à 30 km/h. Le Conseil communal a combattu car il n'y avait pas de raison de bruit qui la justifiait.



S'agissant de l'estimation des coûts pour savoir combien aurait coûté une isolation, elle n'a en effet pas été effectuée mais il indique qu'elle aurait sûrement dépassé plusieurs millions.

Pour ces raisons, il ajoute que le Conseil communal invite l'assemblée à refuser le postulat.

Vote du postulat : le postulat « Pas de limitation à 30 km/h sur un axe principal » est accepté par 20 voix contre 15 et 2 abstentions.

12. Demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement

M. Claudio Cerini (PS) donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

« Lors de sa séance du 18 novembre 2020, la CGF s'est penchée sur le rapport du Conseil communal pour une demande de deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement en le remerciant pour celui-ci.

Le premier crédit-cadre concerne le réseau d'eau potable. La CGF a apprécié la présentation sur 2021, 2022, 2023 et 2024 des différents travaux cela apporte une meilleure visibilité des investissements. Nous pourrions ainsi mieux appréhender la priorisation des différents travaux. La transparence sur la clé de priorisation des travaux est peut-être à améliorer.

Ces différents travaux s'élèvent respectivement à CHF 1'870'000, 1'700'000, 1'605'000 et 1'605'000 soit un total de CHF 6'780'000 HT.

Le détail des travaux est très bien présenté dans le rapport et n'est pas explicité dans ce rapport.

Le deuxième crédit-cadre concerne les eaux usées. Pour cette demande la CGF apprécie également la présentation des investissements sur 2021, 2022, 2023 et 2024. Les montants par années s'élèvent à CHF 500'000 soit un total de CHF 2'000'000 HT.

Le détail des travaux est également très bien présenté dans le rapport et n'est pas explicité dans ce rapport.

Pour les deux demandes de crédits-cadres, la CGF a clairement apprécié le détail des différents travaux sur une période de quatre ans. Cette demande avait été transmise au Conseil communal et nous sommes contents qu'elle ait été prise en compte.

Les discussions se sont principalement portées sur la volonté de figer aujourd'hui les différents travaux sur une période aussi longue, sachant que nos Autorités (CGF, Conseil général et Conseil communal) sont maintenant renouvelées et qu'elles ont peut-être une vision différente de la gestion et de la priorisation de ces travaux.

Les explications claires du Conseil communal sur la mise en œuvre des crédits-cadres et de la gestion flexible des investissements, a permis de lever ces doutes et ces réticences afin de permettre à une majorité de la CGF d'accepter ce rapport ainsi que les deux arrêtés et vous demander d'en faire de même. »



M. Marcel Carrard (PLR) communique la position du groupe PLR.

« Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport concernant la demande de deux crédit-cadres.

Un crédit cadre portant sur quatre ans permet de gérer au plus près les investissements concernant l'entretien et l'extension des réseaux de l'eau potable et de l'eau usée.

Bien que les propositions de dépenses soient clairement établies et détaillées sur 2021 et 2022, la planification est moins élaborée pour les années suivantes.

Cependant, il est néanmoins important de poursuivre l'extension et l'entretien de nos réseaux d'eau, aussi bien au niveau de l'approvisionnement en eau potable que pour le traitement des eaux usées. Cela quand bien même tout n'est pas encore défini pour les années 2023-2024.

Le montant global mis à disposition permettra la flexibilité des investissements aussi bien pour l'eau potable que pour l'assainissement. Un tel cadre permettra de bien contrôler les investissements futurs, cela évite des crédits d'engagement sur une année et permet une vision à moyen terme de la gestion de la problématique des eaux.

Comme il y a changement à la tête du dicastère des eaux de notre Commune, le groupe PLR s'est approché du futur conseiller communal en charge qui a donné son approbation pour ce contrat cadre sur quatre ans.

Le PLR acceptera donc le rapport et les deux arrêtés concernant ces deux crédits-cadres pour un montant total de CHF 8'780'000. »

M. Claudio Cerini (PS) transmet le rapport du groupe PS.

« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec les propositions d'arrêtés.

Sans entrer dans le détail déjà mis en évidence par la CGF notre groupe a accueilli d'une manière positive une vision sur plusieurs années de nos investissements. Maintenir des investissements importants dans notre réseau d'eau vieillissant est vital pour une Commune en phase de croissance. Nous regrettons toutefois le manque de transparence pour la priorisation des projets mais nous devons faire confiance à nos Autorités.

Le groupe a souhaité plus de transparence également dans l'évolution du prix de l'eau. Le rapport présente clairement l'incidence sur le prix du m³ d'eau mais vers quel prix du m³ allons-nous ?

Malgré ces points : nous accepterons donc les propositions d'arrêtés relatifs à deux crédits-cadres, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable et de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement. »



M. Alain Lugon (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« Le groupe des Verts remercie le Conseil Communal d'avoir pris en considération nos demandes répétées d'une planification à long terme. Malheureusement, le calendrier tombe mal. Nous considérons qu'il n'est pas adéquat que les Autorités législatives actuelles votent un crédit d'une telle ampleur qui implique les Autorités de la prochaine législature. Nous estimons que c'est aux futures Autorités de se déterminer sur ces crédits qui les concerneront tout au long de la prochaine législature. Afin que le rapport pour les années 2022-2024 puisse être retravaillé et dans un souci de ne pas bloquer les investissements, nous proposerons d'amender les deux arrêtés et de voter uniquement les crédits-cadres de 2021.

Par ailleurs, la présentation de cette planification laisse toujours à désirer et, bien que les projets pour les années 2021 et 2022 soient clairement définis, ce n'est pas le cas des montants attribués pour les deux années suivantes. Accepter ces arrêtés sous cette forme reviendrait à signer un chèque en blanc.

En particulier, nous nous étonnons de ne pas retrouver dans cette planification des références au plan d'action défini dans le PGEE Seyon Amont, qui priorise les mesures à réaliser en matière d'assainissement des eaux. Nous nous permettons d'insister pour que ces priorités soient prises en compte et clairement mentionnées dans les futures demandes de crédits-cadres liés à l'assainissement. »

M. Micaël Haldenwang (UDC) communique le rapport du groupe UDC.

« Notre groupe ne soutiendra pas ces crédits-cadres en s'abstenant lors du vote. Nous estimons que le timing n'est pas adéquat pour voter des crédits-cadres de quatre ans à moins de trois semaines de l'entrée en fonction des nouvelles Autorités.

Concernant le crédit pour l'eau potable, il nous semble important de soulever le point suivant. Installation de barrières autour des zones S1. Depuis plusieurs années, nous rendons attentif le Conseil communal sur ce point particulier. En effet, l'installation de barrières autour des zones S1 engendrera des frais d'exploitation importants au lieu de rentrées locatives, même minimales. Tout ça sans améliorer la qualité de l'eau de manière probante. Mais en augmentant de manière exponentielle l'invasion des plantes néophytes. »

M. Christian Hostettler (CC) remercie les groupes pour leurs retours.

Il indique ensuite que si la décision a été prise de prendre en compte 2023 et 2024 dans cette demande, c'est justement pour permettre aux nouvelles Autorités d'avoir déjà une somme et de pouvoir ensuite y travailler. Il ajoute que le PGA va en plus guider leur travail. Il tient à relever que dire que c'est un chèque en blanc n'est pas approprié.

L'objectif était de donner la possibilité aux successeurs de discuter des projets de 2022 et suivantes déjà en 2021. Ils auront toutefois tout le loisir d'intervertir les projets en fonction des nécessités avec le crédit-cadre.



S'agissant des barrières autour des zones S1, il indique qu'il défendait la position de ne pas en mettre. Actuellement, cela est demandé par le service de l'agriculture. Il va donc être nécessaire de le faire, notamment pour la limitation des phytosanitaires. Il ajoute que si un litre tombe, il sera une heure après dans la source. La qualité de l'eau doit être garantie.

M. Pascal Truong (PLR) demande une interruption de séance.

A l'issue de la courte interruption, l'entrée en matière est acceptée tacitement.

A la reprise des débats, **M. Christian Hostettler (CC)** ajoute que le crédit sur quatre ans doit permettre de travailler de manière efficiente. Le PGA doit être le fil conducteur. Le maintien de la valeur doit aussi faire partie d'un objectif important. Un crédit-cadre est donc nécessaire. Il indique qu'il a été demandé, depuis plusieurs années, d'avoir une vision. Il y a également une nécessité.

Même si ce n'est pas la bonne période au vu des élections, il pense toutefois qu'il faut faire confiance à ceux qui ont fait le travail et demande à l'assemblée de refuser l'amendement.

Amendement du groupe des Verts :

Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre, ~~de~~ pour l'année 2021 à 2024, de CHF ~~6'780'000~~ 1'870'000 HT pour l'eau potable :

Article premier (amendé) :

Un crédit-cadre de CHF ~~6'780'000~~ 1'870'000 HT est accordé au Conseil communal pour l'eau potable, ~~de 2021 à 2024~~ pour l'année 2021.

Premier vote de l'amendement : refusé par 22 voix contre 11 et 4 abstentions.

Premier vote de l'arrêté (à la majorité qualifiée) : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable est refusé par 10 voix contre, 22 pour et 5 abstentions.

M. André Soguel (PLR) relève qu'avec cette manière de voter, au final aucun crédit n'est accordé.

M. Francis Krähenbühl (PLR) ajoute que la proposition d'accorder un crédit pour une année est compréhensible mais que de diviser le crédit quadriennal par quatre, sans relier celui de 2021 à des besoins clairement identifiés relève d'une faute commise par le Législatif, en précisant que cela vaut pour les deux arrêtés.

M. Pierre-Ivan Guyot (PS) rejoint l'avis de M. André Soguel quant au fait qu'au final aucun crédit n'est accordé alors que des besoins sont clairement établis. Il ajoute que le vote s'est probablement déroulé de cette manière car une partie de l'assemblée était opposée au crédit sur quatre ans. Il suggère d'être pragmatiques et raisonnables et se référer aux règlements pour repasser légalement cet arrêté au vote du Législatif.



M. Jan Villat (PLR) relève qu'il est possible, si une majorité du Conseil est d'accord, de reprendre le point à zéro.

Une suspension de séance est proposée par la présidente.

A la reprise des débats, à la suite des incompréhensions en lien avec le vote à la majorité qualifiée, **la présidente** et le bureau proposent de revenir à l'entrée en matière si l'assemblée le vote à l'unanimité tel que le propose le règlement général.

M. Laurent Debrot (les Verts) souhaite une explication plus claire quand à ce retournement de situation car, même si, en effet, le vote indique qu'aucun crédit n'a été voté, le Conseil communal pourrait revenir avec un nouveau projet en février 2021.

La présidente précise que le but serait de traiter à nouveau ce point maintenant car elle n'a pas été très claire lors de l'indication du vote à la majorité qualifiée. Si cette proposition n'est pas acceptée à l'unanimité, le vote précédent sera maintenu.

M. Francis Krähenbühl (PLR) ajoute que, simplement, une partie de l'assemblée était favorable à un crédit quadriennal, une autre partie à un crédit annuel, mais personne n'était favorable au refus du crédit. Ce scénario n'était pas un scénario discuté mais c'est bien celui auquel le vote du Législatif a mené.

Vote pour un retour au vote d'entrée en matière : accepté à l'unanimité.

Crédit-cadre pour l'eau potable :

Vote d'entrée en matière : acceptée par 36 voix et 1 abstention.

Amendement du groupe des Verts :

Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre, ~~de~~ pour l'année 2021 à 2024, de CHF ~~6'780'000~~ 1'870'000 HT pour l'eau potable :

Article premier (amendé) :

Un crédit-cadre de CHF ~~6'780'000~~ 1'870'000 HT est accordé au Conseil communal pour l'eau potable, ~~de 2021 à 2024~~ pour l'année 2021.

Vote de l'amendement : refusé par 21 voix contre 9 et 7 abstentions.

Vote de l'arrêté : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 6'780'000 HT pour l'eau potable accepté par 26 voix contre 7 et 4 abstentions.



Crédit-cadre pour l'assainissement

M. Romain Douard (Les Verts) informe de la déception du groupe des Verts face à ce qui vient de se dérouler. Il ajoute que si le groupe avait été informé des intentions du groupe PLR, la réentrée en matière aurait été refusée par les Verts.

Amendement du groupe des Verts

Arrêté du Conseil général relatif à une demande d'un crédit-cadre, de pour l'année 2021 à 2024, de CHF ~~2'000'000~~ 500'000 HT pour l'assainissement :

Article premier (amendé) :

Un crédit-cadre de CHF ~~2'000'000~~ 500'000 HT est accordé au Conseil communal pour l'assainissement, ~~de 2021 à 2024~~ pour l'année 2021.

Vote de l'amendement : refusé par 22 voix contre 7 et 8 abstentions.

M. Michel Faragalli (Les Verts) quitte la salle à 22h30, évoquant son étonnement quant à ce qui vient de dérouler.

Vote de l'arrêté : l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre, de 2021 à 2024, de CHF 2'000'000 HT pour l'assainissement est accepté par 28 voix contre 9 et 4 abstentions.

13. Réponse à la motion M19.005 « Un toit pour tous »

M. Christian Masini (PLR) communique le rapport du groupe PLR.

« Le groupe PLR a pris connaissance de la réponse à cette motion avec intérêt et en remercie les auteurs.

Nous nous réjouissons du travail et du résultat de l'enquête via le Val-de-Ruz info. Un seul passage dans le journal régional pendant les vacances scolaires et un résultat prometteur de 36 réponses pour 63 parts. Cela définit bien une demande. Nous pouvons imaginer avec une publicité plus active un résultat encore plus probant pour atteindre les 200 parts.

Nous comprenons bien la position de la Commune qui n'a pas les outils et, comme dit dans le rapport, je cite « Le Conseil communal estime que ce n'est pas à l'Exécutif d'être le maître d'œuvre d'une telle structure ». Dotation de personnel très limitée, nous l'entendons bien.

Donner ce travail à une entité externe, Coopsol pour ne pas la nommer et qui l'a déjà fait nous paraît juste. Par contre un lien étroit de la Commune lors de séances publiques ou d'annonces donnerait une confiance non négligeable à la population.

Apparemment pas trop d'aide des investisseurs, programme bâtiment, déduction fiscale, etc.

a) *Quelle est la marche à suivre pour continuer ce projet ?*



b) *La limite des deux parts par souscription restera-t-elle inchangée ?*

Le groupe PLR à l'unanimité classera cette motion. »

M. André Vallat (PS) donne lecture du rapport de la Commission de l'énergie.

« La Commission de l'énergie s'est réunie, récemment, le 30 novembre, et a examiné la réponse à la motion « Un toit pour tous » qui avait été déposée le 30 septembre 2019 par le PLR.

Favorable à la mise en œuvre de la production photovoltaïque et, dans le cadre d'un système participatif, le Conseil communal nous fait part dans son rapport des différentes pistes qu'il a explorées pour répondre à cette motion. Et en étudiant ces différentes pistes, il a décidé de ne pas mettre sur pied lui-même un système de gestion participative, mais d'en confier la gestion à un tiers. On peut discuter de l'opportunité d'une Commune de gérer elle-même de tels projets mais, en l'état actuel, la dotation liée à la gestion de l'énergie n'étant qu'un tiers de poste, cela ne permet pas d'aller dans cette direction.

Par ailleurs, nous avons la chance d'avoir dans notre canton la société Coopsol qui a déjà donné des preuves de sa compétence en réalisant plusieurs coopératives solaires. La collaboration avec une telle société peut nous apporter ses compétences et partager son expérience, afin de poursuivre la mise en œuvre de la transition énergétique en facilitant le déploiement de centrales photovoltaïques. Le Conseil communal s'est donc penché sur la possibilité d'une telle collaboration.

Pour répondre aux différents éléments de la motion, le Conseil communal a réalisé un sondage rapide auprès des vaudruziens pour avoir une première estimation de leur volonté de prendre des parts dans une coopérative solaire. Même si ce sondage a eu lieu pendant un temps relativement court, et qu'il a eu lieu à partir de juillet, donc à un moment peu propice à susciter beaucoup de réponses, celles-ci ne se sont pas faites attendre. En effet ces premières réponses positives représentaient environ CHF 30'000, ce qui peut correspondre à une bonne partie de l'investissement nécessaire à la réalisation d'un tel projet.

En parallèle de ce sondage, le Conseil communal a exploré les grands toits qui pourraient être utilisés, et a défini avec Coopsol un projet concret, où le toit du collège de Fontainemelon serait mis à disposition. Ce toit vient d'avoir été refait, il possède un bon ensoleillement et pourrait recevoir 400 m² de panneaux photovoltaïques. Ce qui pourrait correspondre à une production de 0,1 GWh/an (plus exactement il a été estimé par Coopsol à 0,097 GWh/an). La consommation propre représenterait de 20% de l'énergie produite. De plus, on peut noter que ce collège est déjà équipé de ce qui est nécessaire concernant l'injection de courant dans le réseau. Les coopérants bénéficieraient d'un rendement annuel de 1 %, soit modeste, et recevraient en retour leurs parts après 25 ans. Ce qu'il adviendrait ensuite de cette centrale serait discuté entre les coopérants et le Conseil communal mais Coopsol a déjà annoncé que dans la mesure du possible, il donnerait cette installation au Conseil communal et, dans ce sens, il serait possible de continuer de peut-être demander à d'autres coopérants ou au coopérants de réinvestir leur part pour maintenir cette installation fonctionnelle.



La Commission y voit un beau projet qui prend sa place dans la transition énergétique. Mais avant de conclure, il nous semblait qu'il était opportun de mettre en perspective un tel projet dans le cadre de notre plan communal des énergies.

Et c'est pour cela que je vous ai indiqué la production en GWh/an. Je vous rappelle que, dans le scénario qui a été retenu, 36% de la surface des toits devraient être recouverts de panneaux photovoltaïques en 2028, ce qui représenterait 15 GWh/an. Et ces 15 GWh/an, je vous rappelle que c'est environ 25% de la consommation annuelle électrique de ces dernières années, sur le territoire de Val-de-Ruz. Cette production de 0,1 GWh/an doit donc nous rappeler l'ampleur de l'effort pour la transition énergétique (0,1 sur 15).

Heureusement, des projets supplémentaires ont été pointés avec Coopsol, et la collaboration avec cet acteur pourrait s'étendre en considérant bien d'autres toits.

Cette fois, pour conclure: en proposant la collaboration avec Coopsol, en établissant un projet concret sur le toit de l'école de Fontainemelon et, avec la réalisation d'un sondage, la Commission estime que le Conseil communal répond globalement à la motion. Elle vous propose donc de classer cette motion. »

M. André Vallat (PS) transmet la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste encourage la mise sur pied de projets participatifs liés à la production d'électricité photovoltaïque. Ces projets peuvent être pilotés par des partenaires comme Coopsol, et le groupe socialiste se réjouit d'une collaboration avec ce partenaire qui a clairement des objectifs que nous partageons : réaliser la transition énergétique avec des acteurs locaux chaque fois que c'est possible et que les projets soient rentables.

Par ailleurs, il pourrait aussi être opportun à l'avenir que la Commune pilote elle-même de tels projets en fonction des situations qui pourraient avoir un lien particulier avec la Commune, ceci en vue d'en augmenter les opportunités.

Mais encore, de tels projets ne devraient pas en remplacer d'autres, comme ceux qui ont déjà été réalisés ou en voie de réalisation, qui procurent un bénéfice à la Commune, donc à tous ses habitants, et pas seulement aux propriétaires de participations.

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste encourage la proposition faite par le Conseil communal, et propose de classer cette motion. »

M. Laurent Debrot (Les Verts) informe de la position du groupe des Verts.

« Notre groupe est évidemment très satisfait de parler chaque fois qu'il est possible d'énergies renouvelables et nous allons accepter ce rapport, bien que nous estimons qu'il ne réponde pas vraiment à la volonté du PLR ou de la motion proprement dite.

J'avais préparé aussi une démonstration chiffrée pour expliquer qu'on était devant une montagne et qu'on était en train de faire des châteaux de sable.



Peut-être que je ne vais pas répéter les chiffres qui ont été donnés tout à l'heure par mon préopinant, mais juste rappeler la conclusion.

Si on veut répondre aux objectifs que la Commune s'est fixés avec son plan directeur, on devrait chaque année proposer 12 projets comme celui dont on discute ce soir. Par chance, on a des privés qui investissent aussi. Je n'ai pas fait le calcul spécifiquement pour la commune de Val-de-Ruz mais, si on tient compte de ce qui se fait dans le canton, au prorata du nombre d'habitants de la commune, on peut estimer que chaque année on a environ l'équivalent de cinq projets identiques qui se font sur le territoire de la commune par des projets privés. Reste encore 12 projets identiques à celui-là à promouvoir en plus pour atteindre les objectifs de notre plan directeur.

Aussi, ce soir, je vous invite à vraiment prendre conscience de la montagne devant laquelle nous nous trouvons et de voter ce projet en connaissance de cause et de ne pas faire un cocorico de réussite avec ce projet mais bien se rendre compte qu'on met qu'une toute petite brique dans nos prochains travaux. »

M. François Cuche (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Je crois que du côté de la Commission de l'énergie, il y a un certain nombre de réponses qui ont été données. Je remercie bien sûr les groupes pour l'accueil de cette réponse à la motion M19.005 et c'est vrai que c'est en toute modestie que nous présentons ce premier projet avec Coopsol.

Bien entendu que la Commune reste aussi initiatrice d'un certain nombre de travaux dans le cadre du photovoltaïque et on va continuer aussi pour les besoins propres de la Commune à installer du photovoltaïque et à faire de l'autoconsommation. Cela fait partie d'un plan général, vous l'avez dit, le plan communal des énergies.

Par rapport aux questions précises qui m'ont été posées, c'est clair que la marche à suivre est déjà en route et, pour nous, c'était important de venir avec quelque chose de concret et de réalisable à la réponse à cette motion qui demandait aussi une réalisation. Raison pour laquelle on est venus une fois trop tard, on aurait dû répondre normalement ce début d'automne à la motion. Mais on voulait venir avec un projet réaliste et réalisable.

Maintenant des contacts seront pris pour pouvoir réaliser ce projet avec Coopsol sur Fontainemelon. Donc c'est dans ces prochains mois que la réalisation pourra se faire sur le collège de Fontainemelon. On vous donnera des nouvelles sur l'avancement du projet.

La limite de deux parts était totalement arbitraire dans le cadre de l'enquête que nous avons voulu réaliser dans notre bimensuel communal pour voir finalement quel intérêt il y aurait et, finalement, on a voulu cadrer un peu. Mais il est clair que Coopsol n'ont pas les mêmes règles par rapport à la prise de participation, raison pour laquelle les gens pourront aller beaucoup plus loin s'ils veulent investir plus dans le cadre des parts qu'ils prendront dans cette coopérative. »

Vote du classement de la motion : accepté par 35 voix pour et 1 abstention.



14. Motions et propositions

Motion populaire M20.002 : « Suppression de passages pour piétons »

« Les électrices et électeurs soussignés, faisant application des articles 117g et suivants de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, demandent au Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz d'enjoindre le Conseil communal de lui adresser un rapport d'information (ou un rapport accompagné d'un projet de règlement ou d'arrêté) sur les mesures et décisions prises de supprimer plusieurs dizaines de passages pour piétons au Val-de-Ruz ainsi que sur les motifs et les choix qui ont conduit à ces décisions. Le rapport doit également porter sur l'identification des organes qui sont à l'origine de ces mesures.

Compte tenu que la suppression des passages pour piétons génère une grave insécurité pour les piétons et la population, l'urgence est demandée (art. 3.37 al. 3 du règlement général de la Commune).

Motivations :

A la suite de la décision du Conseil général de la Commune Val-de-Ruz de supprimer l'éclairage public, le Conseil d'Etat a rappelé l'obligation de maintenir un éclairage sur les passages pour piétons pour des motifs légaux, de responsabilité et également de sécurité.

Un avis de droit sollicité auprès de l'Université de Neuchâtel a mis en évidence les cas de responsabilités possibles, notamment de la collectivité, en cas d'accident.

Des solutions techniques (par exemple: éclairage photovoltaïque) sont expérimentées dans d'autres régions du canton.

La population de la commune de Val-de-Ruz n'est pas tenue informée des éventuelles expérimentations en cours. En revanche, elle a constaté que des dizaines de passages pour piétons avaient été supprimés, parfois à des endroits devenus dangereux.

De nombreux riverains se plaignent que cette suppression a modifié le comportement des automobilistes qui roulent, de ce fait, à des vitesses plus élevées, l'effet préventif et dissuasif des passages pour piétons ayant disparu.

La suppression d'un nombre aussi élevé de passages pour piétons (on parle de 50 à 100) ne relève plus d'une simple expérimentation mais correspond à une décision qui devrait être rendue formellement par un organe compétent et qui puisse ouvrir la voie de l'initiative ou du référendum.

Les risques d'accidents sont devenus actuels et sont graves. Aussi, la présente motion revêt-elle un caractère urgent. »



M. Nicolas Richard (PS) communique la position du groupe PS.

« Le groupe socialiste a bien pris connaissance de cette motion et il a été surpris par son contenu. Depuis maintenant plusieurs mois, l’extinction de l’éclairage public nocturne est une réalité dans notre commune. Et l’accueil qui lui est réservé est favorable.

Si certains mâts restent allumés, c’est uniquement et après demande du service cantonal des ponts et chaussées pour des raisons de sécurité aux passages pour piétons.

Dans un souci de cohérence, il a bien été décidé de supprimer quelques passages pour piétons dont l’utilité était discutable tout simplement pour cause de doublons ou d’un manque de pertinence.

De plus et contrairement à ce qui est annoncé dans la motion, le devoir d’information a été honoré et un peu plus d’une dizaine de passages pour piétons ont été supprimés, bien loin des chiffres annoncés.

C’est pourquoi le groupe socialiste n’entrera pas en matière sur cette motion. »

M. Jan Villat (PLR) donne lecture du rapport du groupe PLR.

« Si le groupe PLR n’a pas d’avis définitif sur la pertinence ou non de la suppression de ces passages pour piétons, nous sommes par contre convaincus que la communication à ce sujet a été plus que lacunaire.

Force est également d’admettre qu’en certains endroits de notre commune, le résultat ne peut que laisser perplexe.

Nous soutiendrons donc sans réserve cette motion populaire offrant ainsi l’occasion au Conseil communal de s’expliquer voir, ça ou là, de corriger le tir. »

M. Alain Lugon (Les Verts), en lieu et place du rapporteur M. Michel Faragalli (Les Verts), indique que le groupe des Verts soutiendra également la motion populaire pour les mêmes arguments que le groupe PLR.

M. François Cuche (CC) informe de la position du Conseil communal.

« Le Conseil communal a pris connaissance de cette motion. Le moins que l’on puisse dire, c’est qu’elle a laissé l’Exécutif pour le moins dubitatif et pantois.

Si, sur le fond, le Conseil communal n’a rien à cacher et accepterait de répondre à certains points de cette motion, d’autres aspects semblent par contre plutôt rédhitoires.

Par exemple, on parle d’un essai d’éclairage par photovoltaïque ailleurs dans le Canton. Au Val-de-Ruz, ça existe, on a fait l’essai, c’est très cher.

Les passages piétons supprimés sur les axes principaux l’ont été avec l’assentiment des services de l’Etat (ponts et chaussées et police neuchâteloise) dans le cadre de réfections de traversées de



villages (Dombresson, Cernier, Chézard-Saint-Martin et Savagnier) pour accroître la sécurité selon les normes VSS 640 241.

En ce qui concerne le nombre de passages supprimés, le Conseil communal est surpris par le chiffre fantaisiste annoncé par les motionnaires. En effet, à Val-de-Ruz, nous comptons en tout et pour tout une centaine de passages pour piétons. En lisant le texte de la motion, nous aurions supprimé de 50 à 100 passages pour piétons. En somme, tout ou la moitié des passages pour piétons de Val-de-Ruz.

En fait, environ une vingtaine de passages pour piétons seront supprimés en tout et pour tout à la fin de l'installation des zones 30 km/h encore non achevée. Pour l'instant, il y en a à peu près 14 qui sont supprimés. Quelques-uns ont déjà été supprimés par l'Etat notamment sur des routes cantonales de leur compétence. Là il y a cinq passages pour piétons qui ont été supprimés mais pas du tout par la volonté du Conseil communal.

En outre, une douzaine de passages piétons ont été ou seront supprimés par la réalisation de zones 30 km/h. Là aussi, chaque fois que nous réalisons une zone 30 km/h, des passages pour piétons sont supprimés car ils ne sont plus d'actualité dans ce genre de zones. Les passages piétons n'y sont pas recommandés et le piéton est prioritaire s'il s'engage sur la chaussée.

Enfin, quatre passages piétons ont été supprimés sur des routes de village limitées à 50 km/h pour cause de non-respect des normes VSS 640 241. C'est le nombre de passage sur ces passages pour piétons notamment et la visibilité et ce genre de choses.

Nous sommes donc très loin des 50 à 100 passages pour piétons supprimés à Val-de-Ruz.

L'organe compétent au sujet des passages pour piétons est le Conseil communal par ses dicastères de la sécurité et des travaux publics. Il s'agit d'une tâche exécutive, cadrée par des normes et des réglementations. Le Conseil communal les applique dès lors. Il n'y a pas lieu là de proposer un rapport au Conseil général ouvrant voie référendaire comme le demandent les motionnaires. Nous sommes déjà contrôlés par le service des ponts et chaussées et la police neuchâteloise.

D'autre part, la Commission de la sécurité et la Commission de l'énergie ont été informées de ces suppressions.

Nous rappelons également que les accidents sur les passages pour piétons sont extrêmement rares à Val-de-Ruz et bien en-dessous de la moyenne cantonale, malgré un trafic de transit important.

Le Conseil communal répondra donc à cette motion si elle n'est pas combattue mais vous comprendrez que la réponse que le Conseil communal apportera sera technique uniquement. Nous n'entrerons pas dans les exigences qui n'ont pas lieu d'être et, au surplus, nous émettons des doutes quant à la bonne connaissance du sujet de la part des motionnaires qui n'hésitent pas à utiliser des allégations fantaisistes et alarmistes dans le texte de la motion, certainement pour récolter des signatures dont ils avaient besoin. »



Vote de prise en considération de la motion : la motion est refusée par 15 contre 15 et 6 abstentions. La présidente doit trancher et ne prend pas cette motion en considération.

15. Résolutions, interpellations et questions

Question Q20.010 – Toilettes publiques, de M. André Soguel (PLR)

« Les toilettes publiques à Cernier sont toujours inaccessibles, quels sont les projets? »

M. Cédric Cuanillon (CC) donne lecture de la réponse du Conseil communal.

« La fermeture des toilettes publiques est toujours d'actualité. Les expériences « cacastrophiques » sur ce site n'engagent pas le Conseil communal à les rouvrir, surtout telles quelles. »

Plusieurs pistes ont été explorées. La première correspond à une refonte des locaux avec des matériaux adéquats à l'activité qui y est faite, pas seulement à l'activité qui devrait y être faite. L'inox est très adéquat en la matière, les lampes spéciales aussi. De plus, une adaptation des locaux nécessite une prise en compte des personnes à mobilité réduite, compliquant grandement cette réalisation. De plus, l'investissement dépasse à ce stade allégrement les six chiffres.

C'est pourquoi, d'autres pistes ont été explorées, notamment dans le bâtiment de Cernier-Centre. L'étude pour la fermeture des dalles devait tenir compte de cette potentialité de déplacement de ces toilettes, l'usage en journée des sanitaires de la boulangerie étant aussi une potentialité. Les démarches ont été quelque peu ralenties sur la réaffectation de cette bâtisse, sans en parler trop longuement.

Pour finir, la réflexion d'ensemble de l'avenir du centre de Cernier, notamment en vue de l'arrivée à futur de la gare RER neuchâtelois, devra également prendre en compte cet élément. Malheureusement, le temps file et les conditions ne sont toujours pas réunies pour investir rapidement une somme importante à ce titre. »

Question Q20.011 – Mise à disposition d'un local pour un Repair café, de M. André Soguel (PLR)

« Est-ce que le Conseil communal a été sollicité pour la mise à disposition d'un local, afin de permettre à une association d'ouvrir à la population un Repair café ? »

M. Cédric Cuanillon (CC) transmet la position du Conseil communal.

« Que ce soit un café ou un petit magasin, le Conseil communal est au courant de la volonté d'un groupe de citoyens de trouver un local gratuit pour y réparer et donc recycler divers appareils encore utilisables. Le Conseil communal y voit un intérêt mais n'a pas encore traité de ce sujet de manière détaillée. D'une part, il ne connaît pas à ce jour de local pouvant être affecté à cela et d'autre part, la gratuité de ce local devra être comptabilisée en subventions conformément à MCH2, subventions que nous peinons à ce jour à contenir dans les circonstances sanitaires et financières actuelles. Dossier à suivre à futur donc. »



Question Q20.012 – Versement des dons pour les inondations, de M. Cédric Senn (PS)

« Lors de la diffusion de l'émission « 15 minutes » samedi dernier sur la RTS liée aux versements de dons aux personnes sinistrées des inondations du 21 juin 2019, nous apprenons que sur les CHF 150'000 versés à la Chaîne du Bonheur spécifiquement destinés au Val-de-Ruz et aux CHF 500'000 provisionnés par la Chaîne du Bonheur, seules 3 demandes pour un montant total de CHF 3'000 ont pu être acceptées et honorées pour l'instant.

12 demandes ont été refusées et 11 demandes sont encore en traitement au niveau de la Croix-Rouge Suisse, organe qui s'occupe de répartir les fonds de la Chaîne du Bonheur.

Environ 200 autres dossiers sont en cours au niveau de la Commune qui a reçu en direct CHF 140'000 de dons.

Certains sinistrés se sentent oubliés, d'autres n'osent pas se lancer dans des travaux ne sachant pas s'ils toucheront une partie des dons ou pas.

En parallèle, la Commission de répartition des fonds fait un travail qui n'est pas facile vu le nombre de dossiers à traiter, et ceci pour soutenir au mieux les personnes dans le besoin.

Vera-t-on un jour le bout du tunnel ? Et quand ? »

M. Cédric Cuanillon (CC) donne lecture de la réponse du Conseil communal.

« Pour débiter la réponse de votre futur ex-serviteur, je me dois de vous dire mon insatisfaction à l'écoute de ce reportage. Liberté de presse bien évidemment mais je ne comprends pas !

Tout d'abord, j'ai accepté cet entretien uniquement parce que le président de la Commission était lui aussi partie prenante. Pour un reportage de près de 15 minutes, cela paraissait adéquat que plusieurs intervenants soient interviewés. Or, à l'instant de mon rendez-vous, j'apprends que le président n'avait pas été « retenu » pour diverses raisons. Petite frustration. Pourvu que le président bienveillant ne m'en tienne pas rigueur.

A l'addition de deux entretiens que j'ai consentis volontiers, un par téléphone, l'autre en présentiel, j'aurais consacré quelque deux heures, dont plus de 45 minutes de bande « son ». Au final, deux/trois petits morceaux de phrases choisis. Pas de frustration encore trop à ce stade c'est assez habituel pour un reportage d'une minute... Par contre, l'intégration de ces quelques mots dans le résultat reproduit par la RTS laisse apparaître deux choses à mon avis. La première que la Commune n'a pas bien communiqué, la seconde que je justifie le temps qui passe par l'incompétence de certains citoyens... Grosse frustration, très grosse frustration. Bien évidemment que la communication aurait pu être meilleure, mais pour communiquer de manière adéquate, il faut du temps et de l'argent, ce que nous n'avons malheureusement pas vraiment. Et bien évidemment que certains citoyens sont plus doués en matière administrative que d'autres et nécessitent une gestion plus chronophage, mais faire paraître cette enquête sous cette forme est à mon appréciation particulièrement inadéquate. Liberté à la presse de monter des textes.... Tout



cela pourrait être mal perçu, c'est pour cela que je vous en fais part formellement, j'en suis navré même si je n'y peux pas grand-chose.

Pour finir sur ce reportage, l'impression de respect de la Chaîne du Bonheur me paraît assez mitigée... on ne pourra pas dire que la RTS fasse du favoritisme envers ses partenaires.

Qu'en est-il de la première étape, les assureurs ? Qu'en est-il de la deuxième étape, le fondssuisse ? pas un mot.

Et pourtant, le premier travail de la Commune a bien été de simplifier le travail des sinistrés avec notamment la mise à disposition des bennes pour évacuer nombre d'objets irrécupérables. Cela représente des coûts très importants pour lesquels la Commune a négocié avec le pool des assureurs pour obtenir leur prise en charge. Les assureurs se sont montrés très collaborant. Les assureurs ont bien été la première étape à finaliser, pas que pour la Commune.

Mais revenons à la commission concernée. Après sa prise de fonction, celle-ci a défini les premiers principes d'intervention après la demande à chaque sinistré (locataire ou propriétaire) de ses « prétentions » de base pour chaque catégorie de dommage (immobilier, mobilier, autres...). Il a donc fallu faire des choix de priorités au travers des différents prestataires.

Le premier axe de traitement est « fonds suisse » pour les dommages aux extérieurs, les plus importants en valeur. Pour cela, des expertises ont été réalisées par l'ECAP, permettant de séparer les coûts des plus-values des coûts du sinistre lui-même. Plusieurs dizaines d'expertises ont été donc faites avec nos vifs remerciements à l'ECAP. Après passage supplémentaire auprès d'un référent de fondssuisse, ces dossiers ont été remontés sur une plateforme informatique spécifique pour analyse du prestataire. Cet élément est bien avancé mais les travaux doivent être réalisés avant l'intervention financière. Un courrier a été fait à chaque personne pour leur annoncer le pourcentage qui sera pris en charge par fondssuisse (plusieurs dizaines de %). La Commune n'a pas la compétence légale de faire la banque. Ce n'est pas dans ses attributions et ce n'est pas dans la loi.

Parallèlement à cela, les travaux de recueil et de contrôle des documents pour la Chaîne du Bonheur a débuté. Les dossiers, sans dommage aux extérieurs, ont été privilégiés. Ceux comportant de tels coûts seront pris en compte dès la décision finale de fondssuisse connue. En effet, il est possible que la Chaîne du Bonheur ajoute quelques pourcentages à l'intervention de fondssuisse, le dossier de ce dernier étant pris en référence par la Chaîne du Bonheur.

La Commission a aussi traité de l'interaction avec Inond'Actions, celle-ci intervenant d'un commun accord avec les partenaires sur des points et des critères totalement différents.

L'étape finale sera de définir les critères de répartition des fonds en mains communales, en prenant en compte les décisions des institutions précédentes évoquées ci-avant.

En n'oubliant pas que le premier arrivé n'est pas le premier servi et comme je vous le disais en juin 2019, la Commune n'a pas une capacité importante pour travailler à ce titre, les effectifs du secrétariat de la chancellerie étant uniquement de deux personnes.



Par ailleurs les événements 2019 et 2020 ont aussi nécessité une augmentation importante de l'activité de cette unité administrative. Après un complément d'employé en 2019, nous avons tenté d'avancer ce dossier à la meilleure vitesse possible en 2020 avec les effectifs usuels. Il était aussi difficile de demander une augmentation d'EPT à votre Autorité pour la distribution des quelque CHF 140'000, sans parler des problématiques de formation à ce job. Pour ne rien faciliter, une des deux collaboratrices du secrétariat de la chancellerie a choisi de travailler pour une autre Commune dans le deuxième semestre 2020.... Je peux vous assurer que tout est fait pour que cela fonctionne, peut-être pas à la vitesse souhaitée par les éventuels futurs bénéficiaires, mais c'est un travail très conséquent à mettre en place. Nous escomptons que l'exploitation des données, en cours, permettent une finalisation en 2021 de ce dossier. Je me réjouis de lire, en tant que citoyen, le rapport final qui vous sera soumis. »

La présidente remercie les trois conseillers communaux sortants pour le travail accompli durant leurs années à l'Exécutif communal et leur offre un présent.

Elle passe la parole ensuite à **M. Pascal Truong (PLR)** qui fait part du message du groupe PLR.

“Rarement nous pensons à ce que nous avons, mais souvent à ce qui nous manque”

Arthur Schopenhauer, Philosophe allemand 1788-1860

« Arrivés au terme de la deuxième législature de la Commune de Val de Ruz, nous prenons congé ce soir de trois conseillers communaux. Le verdict des urnes est toujours abrupt, sans appel, parfois difficile à digérer alors que l'on a tant donné, que l'on s'est tant investi.

Rarement nous pensons à ce que nous avons, mais souvent à ce qui nous manque. Qu'avons-nous? Pendant les neuf dernières années, le Conseil communal s'est attelé à mener à bien l'efficacité du guichet social, la réfection de nombreuses traversées de village, le développement du CSVR et de l'accueil parascolaire, une meilleure lisibilité des finances, (ne reste plus qu'à changer la couleur de l'encre), un développement territorial dense et foisonnant, prêt pour la nouvelle décennie qui s'ouvre à nous.

Chère Anne-Christine, Cher Christian, Cher Cédric,

Le groupe PLR vous remercie du fond du cœur pour votre engagement pour la commune, pour avoir défendu nos idées, nos valeurs, pour votre soutien à notre population.

A titre personnel, je tiens à vous remercier pour m'avoir montré la voie, soutenu et guidé dans l'exercice de mes quelques fonctions que j'ai eues à exercer au sein de ce Conseil. Veuillez donc chers amis, accepter ces petits présents. »

M. Pierre Studer (PS) transmet également quelques mots de remerciements du groupe socialiste.

« Nous voilà arrivés au terme de notre ordre du jour et, pour une partie d'entre nous au terme de nos mandats de conseillers généraux.



Avant de se quitter, le groupe PS tient à remercier sincèrement l'ensemble des membres pour les échanges francs et constructifs qui ont eu lieu tout au long de cette législature. En effet, bien qu'en apportant des sensibilités différentes, nous avons le plus souvent à nos yeux, pris des décisions dans l'intérêt de notre communauté.

Il nous paraît important de relever que ces décisions n'ont été possibles que sur la base de dossiers bien établis. Nous tenons donc à remercier sincèrement la chancellerie et toute l'administration concernée pour la qualité du travail fourni au long de ces dernières années.

Cette dernière séance l'est aussi pour Cédric Cuanillon, Christian Hostettler et Anne-Christine Pellissier. Nos trois collègues du Conseil communal vont céder leurs places à de nouveaux élus prêts à relever le défi de conduire une Commune de plus de 17'000 habitants et un budget de l'ordre de CHF 80 millions.

Nous tenons à relever que Cédric Cuanillon a magnifiquement rempli son rôle de grand argentier en gérant de manière optimale les comptes de ses collègues. Il a même réussi à faire apprécier l'arithmétique fiscale à l'ensemble du Conseil communal ! Domaine stratégique primordial, Cédric en connaissait parfaitement tous les rouages et les mécanismes. Il s'est aussi beaucoup investi comme représentant de la Commune au comité de l'ACN et au sein des organes de prévoyance. Malgré une situation financière compliquée pour la Commune et des vents contraires, Cédric a toujours su proposer des solutions afin d'atténuer les mauvais effets financiers auxquels nous étions confrontés !

Cher Cédric, nous t'offrons un miel du Val-de-Ruz, sachant qu'une abeille doit faire 70 voyages pour en récolter un gramme. C'est gramme par gramme, ou dans ton cas franc après franc que tu nous as permis de boucler les comptes ou d'établir un budget. Grand merci pour tout ce travail.

Christian Hostettler a dû se battre tout au long de son mandat face au mécontentement populaire au sujet des routes, de la circulation, du déneigement et des déchets...mais il faut relever que c'est beaucoup la forêt qui lui tenait à cœur. Oui, il a assumé ses mandats avec sa bonne humeur et de grandes compétences sociales ! Oui, il a toujours été avenant et de très bonne composition, oui il était à l'écoute et d'un abord facile et chaleureux, grand merci pour tout !

Cher Christian, nous t'offrons un peu de miel en te souhaitant un retour au vert qui te permettra d'admirer des milliers d'abeilles dans tes champs pour très longtemps.

Les combats d'Anne-Christine Pellissier ont tourné autour de l'éducation, de la modernisation de l'école à travers les réformes introduites au niveau scolaire, avec comme priorité la mise en place d'une école inclusive. Dans tous les cas, il s'agissait de privilégier la qualité pédagogique de l'école.

Avec nos 15 villages et autant d'écoles, il était aussi essentiel de dessiner des horaires scolaires permettant de concentrer l'enseignement et de donner l'occasion aux élèves de rentrer tôt chez eux, ce qui a généré beaucoup de discussions.

Chère Anne-Christine, voici un pot de miel issu de production locale, en te souhaitant de le partager en famille, avec tes enfants... en prenant le temps d'un bon petit déjeuner, en imaginant que ce



petit déjeuner pourrait être le rendez-vous le plus important de la journée...Un grand merci pour tout ton engagement !

Pour terminer, nous tenons encore à féliciter les deux conseillers restants, François Cuche et Roby Tschopp, pour leur engagement sans faille et les initiatives qui ont été prises. Nous tenons à leur souhaiter suffisamment d'énergie et pas trop de vents contraires pour les défis à relever ces quatre prochaines années ! »

16. Communications du Conseil communal

M. François Cuche (CC) souhaite, au nom du Conseil communal, de belles fêtes de fin d'année aux membres du Conseil général en leur recommandant de respecter les gestes barrière et les mesures sanitaires en vigueur.

Il mentionne également les événements forts qui ont marqué cette législature, à savoir les inondations catastrophiques ainsi que la Covid, qui aura repoussé les élections communales de six mois.

Il ajoute que pour des raisons sanitaires, l'apéritif traditionnel de fin de législature n'aura pas lieu mais quelques douceurs ont été glissées sur les places des conseillères générales et conseillers généraux.

Au nom du Conseil communal, il ajoute qu'il faut rester confiants et regarder résolument vers un avenir qu'il souhaite meilleur et plein d'espoir. Il adresse ensuite ses plus vifs remerciements aux membres sortants pour leur engagement pour la cause publique en ajoutant le plaisir qu'a eu le Conseil communal de travailler avec eux.

La bonne tenue des débats, la qualité des interventions et l'engagement des commissaires au sein des commissions sont à relever.

La présidente remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et souhaite ses meilleurs vœux au conseillères générales et conseillers généraux qui participaient ce soir à leur dernière séance. Elle souhaite de joyeuses fêtes à toutes et tous.

La prochaine séance du Conseil général aura lieu le **lundi 22 février 2021 à 19h30** à la salle de gymnastique de La Rebatte à Chézard-Saint-Martin.

La séance est levée à 23h19.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente

Le secrétaire

C. Douard

D. Moratel